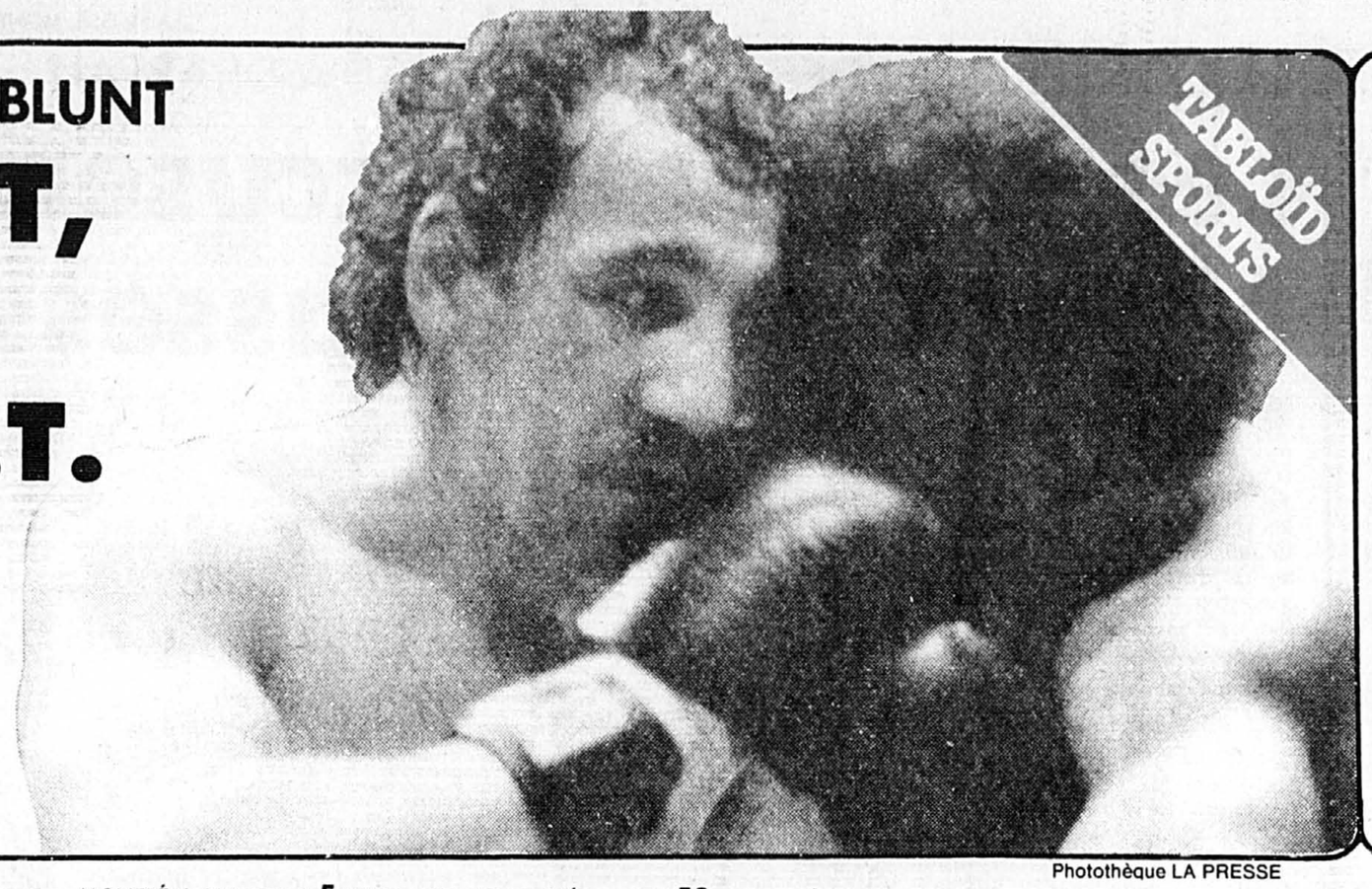
CONTRE BLUNT

HART, PAR K.O.T.

■ Une 51e victoire chez les pros pour le boxeur de Buckingham.

pages 4 et 5



TABLOÏD SPORTS

Photothèque LA PRESSE

RÉGIE DU LOGEMENT

CHAPDELAINE SERA MUTÉ À LA RÉGIE DU GAZ

page A 8



Photothèque LA PRESSE

25 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢

MONTRÉAL, VENDREDI 5 MARS 1982, 98e ANNÉE, no 54, 58 PAGES, 4 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

L'IMPASSE PERSISTE AUX COMMUNES

■ L'impasse créée aux Communes par le refus des conservateurs de se présenter pour voter sur une motion d'ajournement risque de se prolonger indéfiniment, le leader parlementaire, Yvon Pinard, ayant clairement indiqué qu'il n'était pas question pour le gouvernement de céder aux exigences de l'opposition.

page A 4



Photothèque LA PRESSE

LE MONDE

CRÉATION D'UN ÉTAT PALESTINIEN

MITTERRAND ESSUIE UN NON DE BEGIN

page C 4



Photothèque LA PRESSE

Photothèque LA PRESSE

CORBEIL RÉPLIQUE À DRAPEAU

LES BANLIEUES ACCUSENT MONTRÉAL DE BASSESSES

■ Selon le président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal et maire d'Anjou, Jean Corbeil, Montréal, dans le but de nuire aux banlieues, s'est plu à entretenir par des bassesses mesquines le sentiment d'infériorité des banlieusards.

page A 2



ÉDITO

DEVANT LA PARALYSIE DES COMMUNES À OTTAWA

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

L'ÉCONOMIE

INCO-TEL AU PAYS DES COLOSSES

page B 1



SOMMAIRE

Annonces classées: C 5 à C 10
Arts et spectacles: B 7 à B 11
Décès, naissances, etc.: C 11
Économie: B 1 à B 6
Éditorial: A 6
Êtes-vous observateur? C 9
FEUILLETON «Le frère André»: C 6
Horoscope: C 8
Le monde: C 4
Météo: A 2
Mots croisés: C 7
Mot mystère: C 7
Quoi faire aujourd'hui: C 3
Télé-câble: B 7
Télévision: B 7
— Horaires: C 3
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1, C 2

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 16
Mots croisés: 16

BERTHA WILSON

LA PREMIÈRE FEMME À LA COUR SUPRÊME

page A 8



photo PC

CAPITAL DE RISQUE

QUÉBEC TOLÈRE L'ILLÉGALITÉ DES SODEQ

■ Reconnaissant qu'il avait mal évalué le temps qu'il faut à une SODEQ pour s'organiser, le gouvernement ne juge pas urgent d'amender la loi régissant ces institutions, qui, à l'heure actuelle, fonctionnent techniquement dans l'illégalité.

page B 1

Les certificats de
DÉPÔT GARANTI
du Trust Général
le mode d'épargne d'un intérêt
SUPÉRIEUR

• Taux d'intérêt élevé
• Sécurité du capital et des intérêts
• Aucun coût
• Taux d'intérêt garanti
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Conseillers financiers à votre service

17 3/4 %

Intérêts versés annuellement.
Période de 2 ans.
Dépôt minimum 500$.
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujets à confirmation.

TRUST GÉNÉRAL
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.
Institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

EN BREF

La police reste

■ Les citoyens de Saint-Calixte, petite municipalité située au nord de Montréal, viennent d'obtenir une injonction permanente qui leur garantit la conservation de leur corps de police au moins jusqu'à l'expiration de la convention collective de ces derniers le 31 décembre 1983.

Recherche sur le purin

■ Québec vient d'accorder une subvention globale de $ 200,000 afin de financer six projets distincts de recherche sur le traitement du lisier de porc, une importante source de pollution au Québec. Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme mis de l'avant par le ministère de l'Environnement dans le but de trouver les meilleures solutions pour éliminer, récupérer, valoriser ou recycler le purin.

Appui aux grévistes

■ Les 282 enseignants francophones de la Commission des écoles séparées de Carleton se sont joints à leurs 674 collègues anglophones qui sont en grève depuis le 22 février. Quelque 17,800 élèves sont ainsi privés de cours par suite de ce débrayage.

Libération du «roi du bikini»

■ Un industriel calabrais, M. Giovanni Piazzalunga, 65 ans, surnommé le «Roi du Bikini», a été libéré mercredi après une séquestration de plus de huit mois dans une grotte obscure et humide de la chaîne de l'Aspromonte, a-t-on appris hier à Reggio de Calabre. L'industriel a maigri de quinze kilo son état de santé est jugé «précaire». Sa famille a versé aux ravisseurs une rançon en deux tranches, la première de 750 millions de lires (3,7 millions de FF), la deuxième d'un montant inconnu.

Avion de RDA fouillé à Gander

■ La Gendarmerie royale du Canada a perquisitionné hier matin à bord d'un avion civil est-allemand de l'Interflug soupçonné de transporter du matériel militaire à destination du Nicaragua et faisant escale à l'aéroport de Gander (Terre-Neuve), a-t-on appris de source bien informée. Des agents GRC sont montés, sur instruction du ministère canadien des Affaires extérieures, à bord de l'avion d'Allemagne de l'Est aussitôt après son atterrissage. Ils étaient chargés de vérifier si l'appareil ne contrevenait pas aux lois canadiennes et internationales de l'aviation civile interdisant le transport d'équipements militaires sur les lignes commerciales. L'avion transporterait 14 personnes et une cargaison de quatre tonnes de fret et de bagages. L'aéroport de Gander est une escale régulière des compagnies aériennes des pays du bloc soviétique.

Wayne Williams est un asexuel

■ Le tueur Wayne Williams n'est pas un homosexuel, ni un hétérosexuel, ni un bisexuel. C'est un asexuel, c'est-à-dire qu'il n'a pas de vie sexuelle. C'est la conclusion à laquelle est arrivé le psychologue Brad Bayless, qui a eu trois entrevues avec Williams dans le but de témoigner pour sa défense. Mais le Dr Bayless n'a pas été appelé comme témoin, car il a refusé de modifier son rapport, comme Williams, qui en avait pris connaissance, le lui avait demandé. Dans une interview publiée hier dans l'Atlanta Journal, le Dr Bayless déclare qu'il croit Williams «émotionnellement capable» de tuer, ce qui ne signifie pas qu'il a commis les 23 meurtres dont la police le tient seul responsable.

Centrale atomique: un mort

■ Un travailleur dans les laboratoires de recherches de Chalk River en Ontario, est mort des effets de la radiation absorbée à son travail et un de ses camarades a reçu une prime d'invalidité par suite d'un cancer probablement causé par la radiation. C'est ce qu'a révélé hier un porte-parole de l'Energie Atomique du Canada, Hal Tracy. Le même porte-parole a déclaré qu'il s'agirait des deux premiers cas dans tous les établissements nucléaires du Canada. Un travailleur non identifié a déclaré que ces décès rouvriraient un débat intense sur la sécurité, et que l'on se rendrait peut-être compte que les normes actuelles de cinq ou dix «rems», sont totalement inadéquates. Les normes fédérales pour la protection du public sont dix fois plus élevées.

Le C.S.F. est satisfait

■ Fort heureux de la publication du rapport de la Commission Jean sur la formation des adultes, dont les femmes forment la clientèle majeure, le Conseil du Statut de la Femme entend fouiller à fond le présent document et ses 430 recommandations. Madame Claire Bonenfant, présidente du Conseil, estime en effet qu'il y a là des enjeux essentiels pour les femmes et qui risquent de s'échelonner sur plusieurs générations. Le dépôt, par la commission d'étude, d'une nouvelle politique démontrant la volonté de démocratiser l'éducation des adultes, constitue aux yeux du C.S.F. un événement d'importance, étant donné la situation déjà très précaire des femmes sur le marché du travail.

Ocean Ranger photographiée

■ La compagnie Mobil Oil a annoncé hier que la plate-forme pétrolière Ocean Ranger qui a sombré dans l'Atlantique au large de Terre-Neuve, le 15 février dernier, a été retrouvée. La plate-forme repose à environ 45 mètres de fond, tête renversée, à 100 mètres d'ou elle se trouvait avant l'accident. Un représentant de la compagnie Mobil a indiqué hier matin que l'équipe de chercheurs prenait des photos de la plate-forme. Il a ajouté que l'on tentera par la suite d'établir les raisons de cette tragédie, qui a causé la mort de 84 personnes. Soixante-deux corps n'ont toujours pas été retrouvés.

Tollé féministe contre Piccininni

■ Le Conseil du statut de la femme de l'Ontario a réclamé qu'un échevin de Toronto soit censuré pour avoir déclaré, mercredi dernier, que les femmes préfèrent passer leurs journées au lit plutôt que de se chercher un emploi. L'échevin Joseph Piccininni a dit aux membres du comité exécutif, lors d'une discussion sur la sous-représentation des femmes au sein de la fonction publique municipale, que «les femmes sont paresseuses et elles s'attendent à recevoir de la sympathie et elles croient obtenir ces emplois uniquement parce qu'elles appartiennent au sexe féminin». Selon ce vétéran de 21 ans de l'arène politique municipale, c'est uniquement parce qu'elles ne se donnent pas la peine de postuler des emplois que les femmes sont sous-représentées dans la fonction publique municipale.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −10 Max.: −1
NUAGEUX ET AVERSES DE NEIGE EN MATINÉE

La Quotidienne
Tirage d'hier
8 - 7 - 9

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−18	−10	Dégagement graduel
Outaouais	−10	−4	Nuageux et neige
Laurentides	−6	2	Nuageux et neige
Cantons de l'Est	−6	1	Neige
Mauricie	−8	1	Neige
Québec	−7	−4	Neige
Lac-Saint-Jean	−12	−3	Neige
Rimouski	−15	−6	Pluie verglaçante
Gaspésie	−15	−6	Pluie verglaçante
Baie-Comeau	−16	−7	Neige
Sept-Iles	−16	−7	Neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	10	
Edmonton	−17	−10	
Regina	−16	−6	
Winnipeg	−18	−8	
Toronto	−8	−1	
Fredericton	−10	2	
Halifax	−4	6	
Charlottetown	−6	2	
Saint-Jean	−1	0	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−4	1	Nlle-Orléans	3	17
Buffalo	−3	4	Pittsburgh	−1	8
Chicago	−2	4	San Francisco	9	16
Miami	21	29	Washington	−1	8
New York	1	4	Dallas	—	—

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max
Amsterdam	2	8	Madrid	1	19
Athènes	9	15	Moscou	1	3
Acapulco	22	33	Mexico	8	22
Berlin	3	5	Oslo	1	2
Bruxelles	6	11	Paris	6	14
Buenos Aires	19	26	Rome	6	17
Copenhague	4	8	Séoul	−2	9
Genève	−2	13	Stockholm	−1	2
Hong Kong	15	19	Tokyo	2	12
Le Caire	11	18	Trinidad	28	34
Lisbonne	6	19	Vienne	3	12
Londres	6	10			

LA CONFÉRENCE DES MAIRES RIPOSTE À DRAPEAU

Les banlieues accusent Montréal de «bassesse»

■ QUÉBEC — Durant les douze ans d'existence de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), la pire chose que Montréal ait pu faire contre les villes de la banlieue restera encore et toujours la notion d'infériorité que ses dirigeants accolent aux administrateurs et aux citoyens de la banlieue.

TEXTES D'YVON LABERGE

C'est la réflection qu'a livrée hier le président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal et maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, en réponse à la question posée en ce sens par le maire de Montréal, mercredi matin, lors de son témoignage devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 46 modifiant la loi de la CUM.

On se souviendra qu'au cours de son témoignage mercredi, le maire Jean Drapeau avait demandé que les maires de banlieue fassent la preuve que Montréal nuise à la banlieue, ce que le président de la CUM, Pierre DesMarais, parlant en tant que maire d'Outremont mardi, avait refusé de faire.

«Ce que Montréal a fait, a dit M. Corbeil, pour nuire à la banlieue, c'est d'entretenir par des bassesses mesquines le climat de frustation et de perpétuer la notion d'infériorité des banlieusards.»

Les «bassesses»

Ces bassesses se traduisent, selon le président de la Conférence des maires, par le refus de la Ville de Montréal qu'un représentant de la banlieue n'accède, dans les huit premières années d'existence de la CUM, au poste de président du Comité exécutif ou encore qu'un représentant de la banlieue n'accède même à la présidence d'une quelconque commission qui aurait pu être créée depuis les débuts de la CUM.

Relevant entre autres le cas des commissions Lamarre sur le schéma d'aménagement, celle permanente d'aménagement du territoire ou même au comité d'évaluation, toutes dirigées par des gens de Montréal, il n'y a jamais eu de place pour les gens de la banlieue, «pour qu'on puisse reconnaître la dignité de ces gens qui représentent presque 800,000 citoyens de l'île de Montréal».

Il y a aussi le geste posé, tout dernièrement, par les représentants de Montréal à l'exécutif de la CUM qui ont refusé que le président de la CUM dépose un mémoire à la commission parlementaire traitant d'amendements techniques que les fonctionnaires de la CUM jugeaient essentiel de présenter à la commission parlementaire dans le contexte d'étude du projet de loi 46.

Sans compter, a également souligné le maire Corbeil, que Montréal a bloqué un règlement voulant que la CUM demande à Québec l'entière juridiction sur la gestion des déchets pour mieux légiférer elle-même sur la question.

Cette mesure adoptée par Montréal fera que les villes de banlieue créeront une régie intermunicipale, avec l'accord du ministère des Affaires municipales, pour assurer la gestion des déchets pour les municipalités de la banlieue.

«On aura donc une autre organisme dans le décor qui viendra compliquer davantage la situation. À moins, bien sûr, que le projet de loi 46 soit adopté et accorde juridiction à la CUM.»

En plus de ces points soulevés par le maire Jean Corbeil, il y a aussi le dossier de l'intégration des trains de banlieue, celui du transfert des fonds de pension des cols blancs de la CUM, la disposition des biens de transport en commun dont des terrains qui, normalement, devraient revenir à la CUM mais que Montréal utilise et opère en terrains de stationnement.

Question retournée

Si le président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal identifie ce que Montréal a fait contre la banlieue, il lui semble naturel maintenant de renverser la question et de demander: Qu'a fait la banlieue pour nuire à Montréal depuis les douze dernières années?

«Sauf les deux ou trois premières années d'existence de la CUM, a dit M. Corbeil, parce que les villes de banlieue se sentaient prises dans une communauté qu'elles ne voulaient pas, la banlieue a tâché de coopérer avec Montréal pour en assurer le fonctionnement.»

Pour prouver cet avancé, le maire Corbeil ajoute que la banlieue n'a pas forcé plus de vote qu'il n'en faut à la CUM depuis au moins huit ans.

Québec insiste sur l'urgence de la réforme de la CUM

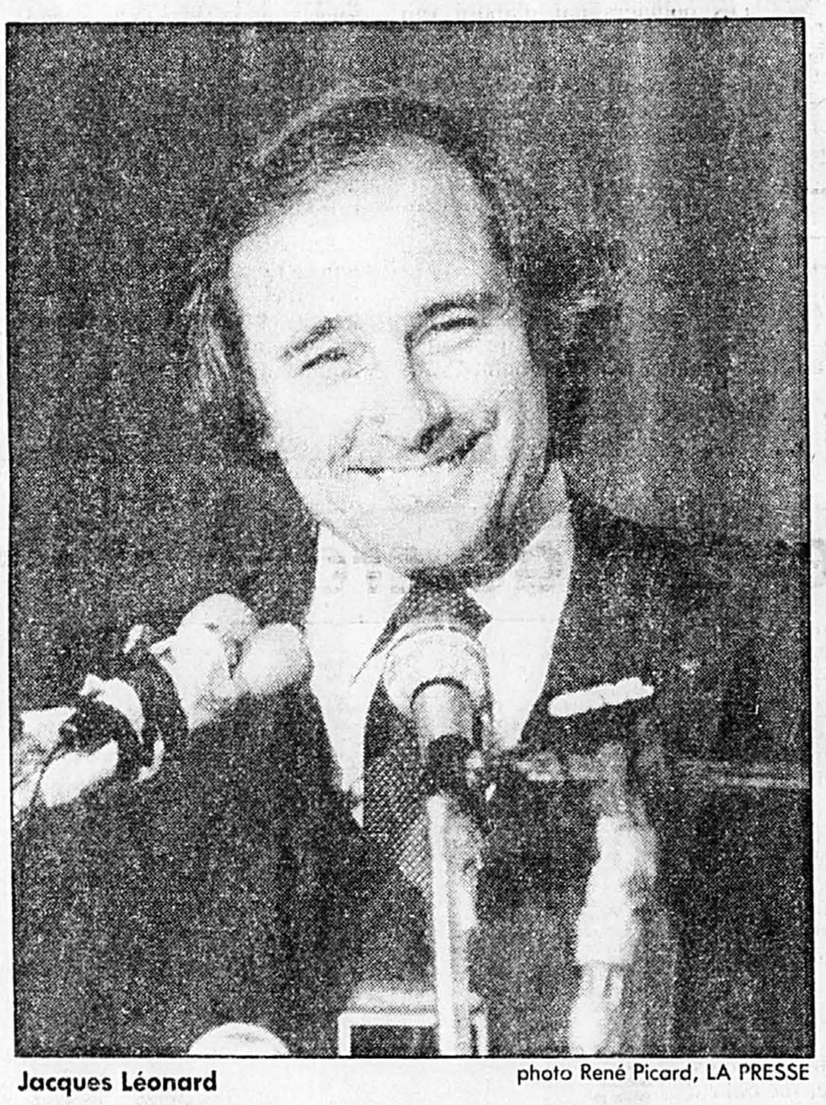
■ QUÉBEC — La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 46 modifiant la loi de la CUM prouve, hors de tout doute, l'urgence de repenser les structures et le fonctionnement de la Communauté urbaine de Montréal.

C'est à peu de chose près la conclusion qu'en a tiré hier le ministre des Affaires municipale, M. Jacques Léonard, après avoir entendu les doléances du président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal.

«Il y a bien sûr des modifications de structure et de fonctionnement, a dit M. Léonard, mais il y a aussi que nous voulons, par ce projet de loi, renforcer le jeu démographique. Je retiens aussi que les gens qui en sont partenaires doivent se parler. Il doit s'y installer un climat propice à travailler ensemble et chacun doit y mettre du sien pour construire les services de la métropole du Québec.»

En ce sens, a expliqué M. Léonard, la commission parlementaire a permis d'en discuter publiquement pour favoriser l'évolution du débat.

De tout ce qui a été dit pendant ces trois jours de commission parlementaire, les éléments principaux demeurent la prépondérance de la ville centrale et la nomination du président du Comité exécutif de la CUM. Interrogé, le ministre Léonard a déclaré qu'il n'y a pas dans ce projet que la parité. «Nous avons voulu que lorsqu'une question se pose à la CUM, le débat évolu. Le projet de loi le permet puisque s'il n'y a pas d'accord à l'exécutif, la question peut être portée devant le conseil de la CUM et non plus discutée à huis clos.»



Jacques Léonard — photo René Picard, LA PRESSE

Pour sa part, le président de l'exécutif de la CUM et maire d'Outremont, M. Pierre DesMarais, abonde dans le même sens que le ministre et dit espérer que le gouvernement procédera à son adoption le plus rapidement possible.

Il reste bien entendu le problème que pose la nomination du président de l'exécutif, mais M. DesMarais demeure optimiste et estime que les deux parties à la CUM auront à trouver une solution acceptable et, surtout, en discuter avant que ce ne soit imposée par Québec.

Finalement, M. DesMarais dégage de ces trois jours de commission parlementaire que la parité entre les deux groupes est inévitable, même si Montréal s'y oppose. Précisons de plus que la formule d'un président nommé par le conseil et devant quitter son poste sur la scène municipale locale a toujours retenu sa préférence et qu'il se dit prêt à prendre cette charge «tout dépendant de ce qui sortira du projet lors de son dépôt en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

Les maires de banlieue veulent l'égalité et non le contrôle

■ QUÉBEC — La Conférence des maires de la banlieue de Montréal n'est pas intéressé à prendre le contrôle de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Ce que veulent ces maires, c'est la parité et l'égalité au sein de l'organisme intermunicipal créé il y a maintenant 12 ans par le gouvernement du Québec.

Cette parité ne doit pas nécessairement se fonder sur des données démographiques, mais sur la maturité des administrateurs au sein des deux groupes qui forment la CUM.

Conscient de l'importance du rôle de la ville centrale (Montréal) dans le territoire de la Communauté, le maire Corbeil estime qu'il y a place pour l'harmonie. «Et cette harmonie ne peut pas être basée sur la domination d'un groupe par rapport à l'autre. Si on veut qu'elle s'établisse et qu'elle produise un véritable travail de coopération pour le succès de la Communauté, il faudra qu'on accepte qu'il n'y a pas de citoyens de deuxième classe. Les citoyens de deuxième classe ne peuvent pas être à Montréal et pas plus qu'en banlieue. Ils doivent se sentir égaux».

Égalité administrative

Se sentir égaux, ça doit nécessairement s'appliquer aussi aux deux groupes d'administrateurs: ceux de la banlieue et ceux de Montréal. Ainsi, le maire Corbeil n'accepte pas que Montéal prétende à la prépondérance au Comité exécutif de la CUM en prétextant qu'il faille en assurer la rigueur administrative, en plus bien sûr, de l'argument poids démographique.

«Ce n'est pas la banlieue qui a construit l'usine de filtration Charles-Desbaillets dont le coût est passé de $75 millions à $100 millions. Pas plus, a dit en substance M. Corbeil, que je ne peux passer sous silence cet événement qui s'est tenu en 1976 (faisant allusion aux Jeux olympiques et à leur déficit) et pour qui les citoyens du Québec continuent de payer aujourd'hui.»

Selon le président de la Conférence des maires, ministres ou députés (voire même la population) ont pu se rendre compte de la rigueur administrative de la Ville de Montréal à cette époque. Et prenant exemple sur l'administration des fonds publics d'Anjou, M. Corbeil a déclaré que la rigueur administrative se retrouve dans l'ensemble des villes de la banlieue.

«Celui qui vous parle, a dit le maire Corbeil devant la commission parlementaire, n'est certainement pas de la même trempe administrative que les gens de Montréal. Mais, je puis dire, qu'à Anjou, depuis deux ans, on a pu adopter un budget à croissance zéro.»

D'autre part, interrogé par Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales, Jean Corbeil a précisé que la Communauté urbaine de Montréal était la meilleure forme de gouvernement régional pour l'île de Montréal. «C'est d'ailleurs en y croyant que nous pouvons l'améliorer».

Enfin, quant au litige qui domine toutes les questions abordées à la commission parlementaire, à savoir la nomination d'un président du Comité exécutif de la CUM, M. Corbeil a précisé au chef de l'opposition officielle, M. Claude Ryan, que l'épée de Damoclès d'une éventuelle nomination par Québec si les parties ne s'entendent pas est de nature à provoquer le consensus entre les deux groupes.

Finalement, les principales recommandations de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal déposées hier sont: deux vice-présidents du Comité exécutif, l'un de Montréal, l'autre de la banlieue; le président de l'exécutif délégué d'office membre des commissions du conseil; que le directeur de police relève du président de la CUM; et enfin, que soit prévu un mécanisme qui imposerait une révision de la loi de la CUM tous les ans.

80 artistes polonais demanderont l'asile politique au Canada

■ PARIS (PC) — Quelque 80 artistes polonais actuellement à Paris ont l'intention de demander l'asile politique au Canada au cours d'une tournée qu'ils entreprendront à Toronto en fin de semaine.

Ces danseurs, chanteurs, choristes font partie de l'ensemble national de Pologne Slask, qui regroupe 120 personnes. Ils ont tous entre 20 et 25 ans et sont membres de Solidarité.

Ils ont pu quitter la Pologne en janvier pour se produire sur une scène de Paris, mais c'est au Canada que la plupart d'entre eux ont choisi de s'établir.

Leur imprésario, Frédérick Skwara, a indiqué que ces jeunes sont un peu craintifs face à l'évolution politique de la France et sont plus attirés par l'importante colonie polonaise du Canada.

M. Skwara a ajouté qu'aucun contact n'a encore été établi avec les autorités canadiennes, mais les arrangements seront pris au cours de la tournée qui les mènera, entre autres, à la Place des Arts de Montréal.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le capitaine Henri Marchessault de la police de la CUM exhibe fièrement l'équipement du laboratoire clandestin servant à la fabrication de haschisch ainsi que les stupéfiants qui ont été saisis par ses hommes mercredi soir dans une résidence d'Auteuil à Laval.

COUP DE FILET DE $4 MILLIONS

Laboratoire de hasch démantelé

Les policiers de la section des stupéfiants de la police de la CUM, ont réussi leur second coup de maître en moins de quatre jours, lorsqu'ils ont procédé mercredi soir à l'arrestation de trois suspects et au démantèlement d'un laboratoire clandestin de haschisch, situé dans le quartier Auteuil à Laval.

RAYMOND GERVAIS

Cette saisie, d'une valeur de $4 millions sur le marché noir, fait suite à une longue enquête policière qui a débuté il y a un an, mais qui au cours de la dernière semaine a reçu une attention particulière de la part des limiers de la section des drogues.

Les policiers ont d'abord fait une perquisition à Montréal, puis deux autres à Laval, une dans le quartier Saint-François et une autre à Auteuil, où ils ont procédé à l'arrestation d'une femme et à la saisie du laboratoire de drogue.

Les trois personnes appréhendées sont connues des policiers de la CUM dont deux de la section des stupéfiants.

Ils ont été identifiés comme étant Paul Guilde, âgé de 30 ans, du 615 rue Therrien à Saint-François, de Gilles Forget, âgé de 28 ans, du 5525 rue Laval et de Marcelle Blanchette, âgée de 36 ans, du 5515 de la rue Prince-Rupert à Auteuil où les policiers ont découvert dans le sous-sol tout un attirail pour fabriquer du haschisch à partir de la marijuana. Ces trois personnes seront accusées aujourd'hui de possession de stupéfiant, de trafic et de complicité pour en faire la fabrication.

En plus de tout le matériel servant à la fabrication de la drogue, les policiers ont saisi 350 livres de haschisch, 150 livres de marijuana, un gallon de résine de hasch liquide ainsi qu'une centaine de gallons d'alcool frelaté servant à la transformation de la mari en haschisch.

Selon le capitaine Henri Marchessault, le laboratoire clandestin aurait été en opération depuis cinq ou six mois et sa production était destinée au marché montréalais. C'est le premier laboratoire de haschisch à être démantelé dans la région métropolitaine.

Vendredi dernier, cette même escouade réussissait le plus gros coup de filet de son histoire en saisissant sept kilos de cocaïne pure dont la valeur au détail se situe autour de $10 millions.

Une équipe chirurgicale reconstruit tout le devant du crâne d'un enfant

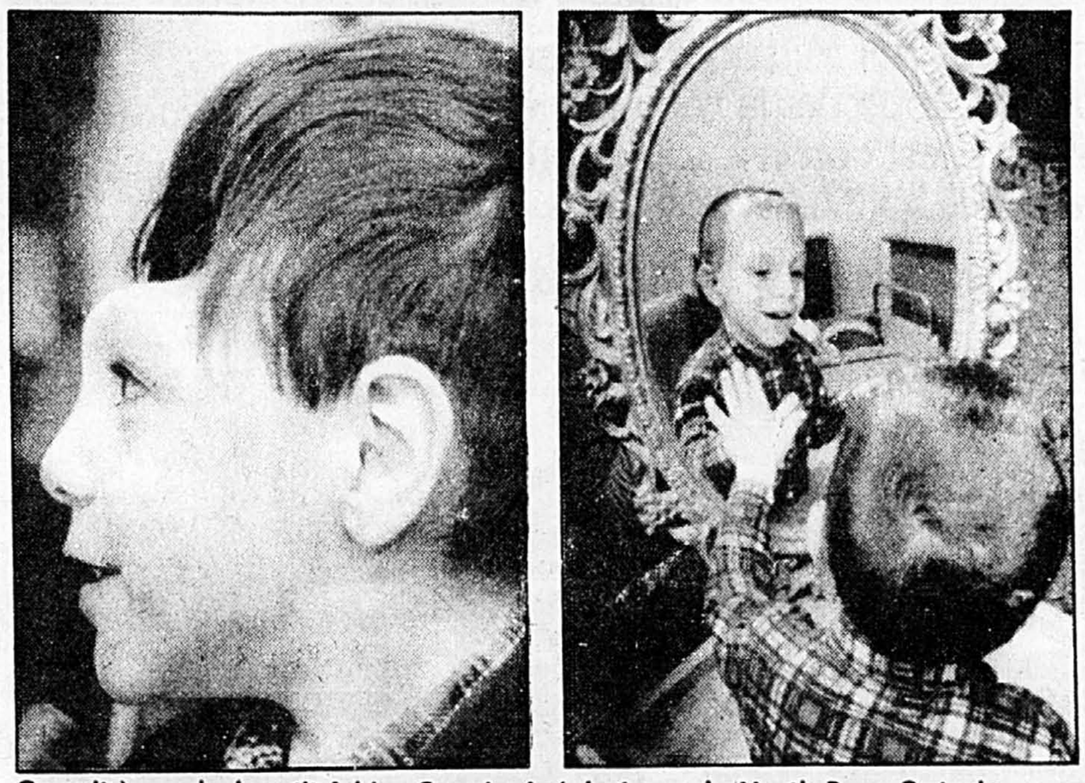
NORTH BAY, Ontario (d'après CP) — Spécialiste de la chirurgie crânienne et faciale, le Dr Ian Munro, qui est considéré comme le plus grand expert dans ce domaine en Amérique du Nord, dirige une équipe de 20 personnes et travaille fréquemment à l'Hôpital des enfants et à l'hôpital Sunnybrook de Toronto.

Le chirurgien de 42 ans affirme que le cas du petit Adrian Cerasia est le plus délicat qu'il lui ait jamais été donné de traiter. «L'enfant», dit-il, «avait perdu toute la partie frontale de son crâne, et la surface à réparer était énorme — 10 cm par 16 — et nécessitait la reconstruction de tout le devant du crâne».

Pour ce genre d'opération, on utilise les propres côtes du patient, et dans le cas du petit garçon de 4 ans, on se servit de six côtes, quatre d'un côté et deux de l'autre, «ce qui est un nombre considérable de côtes à ôter à un si jeune enfant». On utilisa par ailleurs de l'ossature provenant du côté gauche du crâne du bambin, que l'on ajouta aux côtes pour combler la partie frontale du crâne, tandis que le reste des côtes servait à remplir la cavité créée par l'ablation de l'os.

Les côtes vont se fusionner graduellement, et dans un an et demi ou deux ans, le crâne sera devenu tout à fait normal.

Le Dr Munro et son équipe ont ainsi refait des dizaines de crânes et de visages depuis le début des années 1970, mais c'est peut-être le père du petit Adrian qui leur a rendu le plus grand hommage, lorsqu'il s'est écrié, peu après l'opération: «Vous devriez le voir maintenant... il est si beau».



On voit à gauche le petit Adrian Cerasia, âgé de 4 ans, de North Bay, Ontario, tel qu'il était avant l'opération pratiquée par le Dr Ian Munro à l'Hôpital des enfants de Toronto. A droite, l'enfant, ravi de sa nouvelle apparence, tend la main vers l'image que lui renvoit le miroir. Le bambin avait eu le crâne défoncé lors d'un accident.

téléphotos PC

Yalden: il faut amender la loi sur les langues officielles

Il faut amender la loi fédérale sur les langues officielles, en raison de la pagaille actuelle, du côté fédéral, quant au statut du français comme langue de travail, estime le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden.

JACQUES BENOIT

Une bonne illustration des faiblesses de cette loi, aux dires du commissaire, est la cessation récente du jugement Deschênes, selon laquelle la société Air Canada se voit dégagée de l'obligation d'autoriser son personnel à travailler en français.

Où vont le Canada et le Québec du point de vue linguistique? s'est demandé hier le commissaire Yalden dans une causerie prononcée devant le Centre de linguistique de l'entreprise (un organisme peu connu, fondé en 72, et qui regroupe quelque 120 grandes entreprises auxquelles il prête une assistance technique touchant tous les aspects de la question linguistique, particulièrement la francisation).

«Le chemin de la réforme linguistique est long, sinueux et difficile», a répondu à cela M. Yalden, pour qui les remous, genre Air Canada, sont loin d'être seulement choses du passé.

L'absence du Québec

Rangeant personnellement au nombre des «réalisations intéressantes» l'insertion des droits linguistiques dans l'arrangement constitutionnel conclu entre Ottawa et les provinces anglaises, M. Yalden a cependant dit regretter, dans cette affaire, l'absence du Québec. Il a déploré, de même, les restrictions qui les entachent, car on imaginerait mal, a-t-il noté, que la constitution des États-Unis commence par «all men are created equal» («tous les hommes ont été créés égaux»), avec aussitôt l'ajout «where numbers warrant» («là où le nombre le justifie»).

Aussi, compte tenu de «la longue tradition d'infériorité de la langue française», il s'est dit en faveur de la loi 101, tout en critiquant certaines dispositions concernant l'éducation et l'affichage, car «il n'aurait pas été possible au français de prendre la place qui lui revient sans les mesures spéciales prises par le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa».

Les bilans

Côté fédéral, le bilan, a-t-il signalé, peut sembler fort inégal, quoique, selon lui, des progrès respectables aient été accomplis dans les services au public dans les deux langues et aussi pour ce qui est de l'embauche de fonctionnaires fédéraux francophones, qui forment aujourd'hui près de 27 p.c. de la fonction publique. Par contre, a-t-il ajouté, le nombre de francophones occupant des postes de cadres supérieurs demeure insuffisant et même chose dans les domaines scientifique et technique, alors que la proportion d'anglophones chez les fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec a diminué, elle, de moitié dans les dernières années.

Le hic, a-t-il poursuivi, concerne la possibilité de travailler en français, qui est à peu près chose acquise au Québec, mais non ailleurs (région d'Ottawa, Ontario et Nouveau-Brunswick).

Enfin, M. Yalden a fait le bilan de la situation au Québec et dans quelques provinces anglaises, en ce qui touche l'action de leurs gouvernements respectifs, et aussi dans l'entreprise privée.



Guy Pinard

Post-mortem du ministre Biron sur la table de concertation

En parlant avec les représentants de l'industrie à l'issue de la table de concertation consacrée au commerce des boissons alcoolisées, on pouvait noter une déception certaine devant ce qu'ils considéraient être une opération de relations publiques du ministère-tuteur (Industrie, Commerce et Tourisme), ou tout au plus une occasion pour le ministre Rodrigue Biron de faire cautionner quelques changements mineurs concoctés au cours des derniers mois.

Même s'il faut regretter l'effritement de la discussion et l'évitement du problème de fond, je n'en suis pas moins encouragé par le post-mortem du ministre Biron en clôture, car même s'il n'a rien promis d'autre que de réfléchir plus avant sur certaines recommandations émises au cours des délibérations, j'ai la conviction que les transformations seront importantes. Voyons donc les domaines où le ministre pourrait intervenir.

Marge commerciale et marge fiscale

Le premier changement d'importance devra être négocié avec le ministre des Finances Jacques Parizeau puisqu'il visera à départager la marge fiscale (la taxe perçue par le gouvernement) de la marge commerciale (le véritable profit réalisé par la SAQ), afin qu'on puisse juger de l'efficacité de la gestion de la SAQ du premier coup d'oeil et sans avoir à passer par les dédales compliqués choisis par Raymond, Chabot, Martin, Paré et Cie dans leur étude économique sur la SAQ. Le ministre Biron a d'ailleurs très bien résumé la situation (et justifié une intervention rapide du gouvernement) quand il a dit que la SAQ percevait plus de $200 millions en taxes au nom du gouvernement et qu'elle ne faisait que quelques millions de profits. En somme, on veut savoir si c'est à titre de percepteur d'impôt ou de gestionnaire du commerce des boissons alcoolisées que la SAQ est compétente.

Le deuxième changement amènerait éventuellement la SAQ à tenir une comptabilité séparée pour ses différentes missions, ce qui permettra au ministre de juger de la pertinence de maintenir à la SAQ son monopole sur l'embouteillage des produits importés. On sait qu'une étude par Sécor Inc. (Société d'études et de changements organisationnels) a conclu que la présence de la SAQ dans l'embouteillage privait le Trésor québécois de revenus additionnels de $50 millions. A l'autre extrémité du spectre, le vice-président Michel Rhéaume préfère parler d'un profit net de $1.8 million, mais il faut malheureusement le croire sur parole parce que contrairement aux autres «pièces à conviction», le document permettant de faire cette affirmation n'a pas été rendu public. Je suis convaincu que si jamais le ministre Biron exige de la SAQ une comptabilité séparée pour l'embouteillage, il sera surpris par les résultats.

Contrôle de la qualité

De tous les principaux dirigeants de la SAQ, le seul qui semble jouir de l'appui unanime (ou presque) de l'entreprise privée tant pour sa compétence que pour sa collaboration, c'est le Dr Jocelyn Tremblay, directeur du Laboratoire de contrôle de la qualité. Les recommandations de l'industrie visant à confier le contrôle de la qualité à un laboratoire indépendant ne doivent donc pas être interprétées comme une contestation du travail du Dr Tremblay ou comme un désir d'échapper au contrôle. Ce que veut l'industrie, c'est un laboratoire qui cesserait d'être sous la coupe de la SAQ et deviendrait un organisme indépendant.

Embouteillage: on se partagera le gâteau

Au sujet de l'exclusivité de l'embouteillage et de ses retombées (sous forme de marques-maison qui envahissent le marché), il est évident que le ministre n'a pas été convaincu. Et c'est regrettable parce que la SAQ embouteilleur n'apporte rien que l'entreprise privée ne pourrait pas apporter et à moindre coût, et parce que cette mission est à l'origine de la concurrence déloyale et partant des idées de grandeur de la SAQ.

S'il faut donc faire son deuil du rêve de voir le rôle de la SAQ confiné à la distribution des boissons alcoolisées (comme ce sera bientôt le cas pour le Liquor Control Board of Ontario ... ils ont compris, eux!), on peut en revanche s'attendre à ce que la SAQ perde l'exclusivité de l'embouteillage, et qu'elle doive mettre fin à cette forme de chantage qu'elle pratiquait auprès des producteurs étrangers en les forçant à faire embouteiller leurs produits par icelle dès qu'un plateau prédéterminé de ventes sera atteint. Si donc le ministre désire (comme il en a manifesté le souhait) que l'entreprise privée s'attaque au marché de l'exportation, il devra stopper la prolifération des marques-maison de la SAQ, puis obliger cette dernièere à rétrocéder l'embouteillage de marques privées (comme par exemple le Momessin Export qu'elle embouteille depuis plus d'un an).

Voilà pour les changements prévus pour les prochaines semaines si mon pif me guide bien. Mais ils ne suffiront pas pour rétablir («Il faut se parler des petits problèmes avant qu'ils ne deviennent de gros problèmes et ne pas le faire dans les journaux», a dit M. Biron), de bonnes relations entre la SAQ et l'entreprise privée, comme le souhaite le ministre. Pour y parvenir, il faudra éliminer toutes les causes des frictions, les hommes y compris et à commencer par la SAQ. L'arrogance est une denrée efficace, mais qui se paie toujours cher en cas de conflit, voire d'échec.

PEINE NON MAJORÉE

L'appel des «gars de la Brinks» rejeté

Condamnés à 45 mois de prison, en janvier 1980, pour avoir comploté deux vols à main armée (dont un de $3,000,000) contre les camions blindés de leurs employeurs, deux ex-employés de la compagnie Brink's n'ont pas réussi à faire annuler le verdict de culpabilité que les jurés avaient mis plusieurs jours à rendre.

Mais par la même occasion, hier, la Cour d'appel a également rejeté le pourvoi de la Couronne, qui réclamait que la sentence de 3 ans et 9 mois de détention soit majorée à quinze années.

Les deux hommes, Gilles Lachapelle et Roland Brunette, incidemment, sont présentement en liberté. Normalement, donc, ils devraient reprendre le chemin du pénitencier. Mais s'ils le font, on croit généralement que ce ne sera pas pour très longtemps. Car avant d'être remis en liberté sous cautionnement, en attendant que leur sort soit décidé par le plus haut tribunal du Québec, ils avaient purgé onze mois de leur sentence, et cette incarcération pourrait bien être considérée comme suffisante, dans les circonstances.

Bien que l'un des accusés ait été au volant du véhicule arraisonné près du bureau-chef de la Banque Royale, rue Saint-Jacques, lors d'un vol similaire à celui qu'ils avaient comploté, les deux prévenus n'avaient pas subi leur procès pour ce délit substantif. Et pour la bonne raison que la preuve dont la poursuite disposait devait être relatée par un quarteron de récidivistes qui n'avaient apparemment pas participé, ayant abandonné le complot en route, quelques mois avant que des «releveurs» armés d'une espèce de canon anti-aérien réussissent l'exploit en leurs lieux et places.

C'est incidemment sur le fait que leur condamnation s'était appuyée sur les témoignages de ces comparses... lâcheurs que Lachapelle et Brunette devaient faire reposer en grande partie leur requête pour un acquittement, ou, à tout le moins, un nouveau procès.

LA PRÉSIDENCE NE SE REND PAS...

Même Bill Yurko a occupé le siège de Jeanne Sauvé!

■ OTTAWA — Lorsque Jeanne Sauvé a investi $5,000 pour accroître le confort du fauteuil de la présidence des Communes en septembre dernier, elle était bien loin de se douter que ses collègues libéraux devraient passer des nuits entières sur le vénérable siège, et encore moins que le conservateur Bill Yurko occuperait la présidence, ne serait-ce que quelques minutes.

GILBERT LAVOIE
(de notre bureau de d'Ottawa)

C'est pourtant ce qui s'est produit de 20:00 à 21:00 mercredi soir, alors que Yurko, qui siège comme indépendant depuis qu'il a rompu avec Joe Clark en janvier, a accepté de donner un coup de main aux libéraux qui se relaient à toutes les heures sur le fauteuil de Mme Sauvé depuis deux jours, pour respecter la tradition qui veut que la présidence soit toujours occupée en attendant un vote aux Communes.

Habituellement, les députés éprouvent toujours une certaine fierté en s'asseyant sur le fauteuil de la présidence. Tous n'y ont pas accès: Mme Sauvé est assistée dans ses fonctions par l'orateur-adjoint, le député Lloyd Francis et deux autres députés, MM. Denis Ethier et Rod Blaker, qui la remplacent à différentes occasions. Il arrive occasionnellement, surtout le vendredi, que d'autres députés occupent le poste.

Mais il suffisait de voir le député de Rosemont, Claude André Lachance, lire son journal devant des banquettes vides hier midi, pour comprendre que la tâche n'a rien de bien agréable ces jours-ci.

«As-tu déjà vu cela... être ici à ne rien faire et se sentir aussi inutile?» a demandé le député de Gatineau, M. René Cousineau, qui a passé la nuit de mercredi à jeudi dans le salon adjacent à la Chambre des communes, pour tenir compagnie à ses collègues occupant la présidence.



Photothèque LA PRESSE
Jeanne Sauvé

«C'est une question de solidarité... il faut faire notre effort de guerre» a expliqué de son côté le député Pierre Deniger, qui a siégé de 8:00 à 9:00 hier matin.

D'autres députés voyaient la chose d'un oeil beaucoup plus terre à terre. «C'est décourageant... on m'a demandé de tenir le poste de midi à 14:00. Imagine un peu... deux heures sans fumer» a lancé le député de Rimouski, Mme Eva Côté, en arrivant à la Chambre hier midi. Finalement, elle a tenu le poste jusqu'à 14:30.

Quant à Yurko, cet ancien tory albertain qui a renié Joe Clark, il a reconnu qu'il avait hésité un peu avant d'appuyer les libéraux sur le siège de Jeanne Sauvé. «J'ai fini par accepter parce que je ne peux pas accepter que l'opposition attaque la présidence» a-t-il expliqué.

Cette «grève» inusitée des conservateurs a dérangé bien plus qu'un libéral à la fois au cours des deux derniers jours.

Pour éviter les accidents, les libéraux ont gardé au moins deux personnes de plus en poste 24 heures par jour dans leur salon adjacent à la Chambre des communes. Le député Pierre Gimael du Lac St-Jean a passé toute la nuit en compagnie de René Cousineau de mercredi soir à jeudi matin. Les libéraux veulent s'assurer ainsi qu'il leur sera possible d'appeler leur monde rapidement advenant une décision surprise des conservateurs de venir voter.

Le personnel du bureau de greffier de la Chambre et le Sergeant d'Armes sont également disponbles 24 heures par jour. «Pas question de temps supplémentaire... ça va avec l'emploi» a expliqué hier le greffier adjoint, M. Marcel Pelletier.

La cloche

Si le geste des conservateurs a perturbé l'horaire d'un petit nombre de personnes, il a causé de véritables crises de nerfs chez les centaines d'employés qui travaillent dans les trois édifices parlementaires de la Colline, et qui ont subi la sonnerie de la Chambre pendant deux jours.

«On devrait prendre une cinquantaine de chaudrons et aller leur faire un vacarme pour mettre fin à cette comédie» a lancé hier un employé de la cafétéria.

Dans de nombreux corridors, les secrétaires des députés ont tenté d'assourdir le bruit en posant des boites ou des matériaux de toute nature sur les cloches. Ces initiatives ont créé des dangers d'incendie sur certains étages, ce qui a amené le président, Mme Sauvé, à ne laisser qu'une cloche en activité, soit celle située près de la Chambre.

Encore hier soir, une couple de députés libéraux se préparaient à regarder un film dans le salon de la Chambre, pendant que leur collègue Raymond Dupont sauvegardait la tradition du fauteuil de la présidence. À $48,600 par année, c'est un travail comme un autre...

Troisième journée de paralysie aux Communes

■ OTTAWA (PC) — L'impasse persistait aux Communes, hier, alors que pour la troisième journée, les travaux parlementaires demeuraient bloqués par suite de la décision de l'opposition conservatrice de ne pas se présenter en Chambre pour un vote sur une motion d'ajournement.

CLAUDE PAPINEAU

Il semblait hier que la crise parlementaire allait se continuer tout au cours du week-end, le député conservateur de Saint-Jean-ouest, M. John Crosbie, ayant déclaré qu'il faudra prendre le temps nécessaire pour expliquer à la population canadienne le pourquoi de la stratégie de l'opposition contre le projet de loi gouvernemental sur l'énergie.

L'appel pour la mise aux voix de la motion conservatrice dure déjà depuis 16h20 mardi; la présidente de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé, a décidé hier de suspendre le tintement incessant des cloches, qui, a-t-elle dit, perturbait le travail des employés de soutien de la colline parlementaire et constituait un risque en surchargeant les circuits électriques.

Pas question de négocier

Du côté du gouvernement, le leader parlementaire, M. Yvon Pinard, a clairement laissé entendre qu'il n'était pas question de négocier avec l'opposition conservatrice tant qu'elle n'aura pas décidé de jouer le jeu parlementaire, soit de revenir à la Chambre pour voter sur sa propre motion. «Je n'ai pas l'intention de payer la rançon qu'ils exigent», a dit M. Pinard, alléguant que si le gouvernement cédait cette fois-ci aux conditions des conservateurs, il devrait alors se plier éventuellement à n'importe quelle requête, «comme par exemple le déménagement de l'ambassade canadienne en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem», que le gouvernement du premier ministre Clark avait décidé au cours de ses neuf mois d'exercice du pouvoir.

La motion conservatrice d'ajournement, qu'appuie le Nouveau Parti démocratique, conteste une décision de la présidente, qui a statué que le gouvernement n'avait pas à scinder son projet de loi sur la sécurité énergétique pour fins de débat.

Mme Sauvé a déclaré à la presse qu'elle ne pouvait pas, à toutes fins utiles, mettre un terme à cette crise parlementaire sans précédent, qui paralyse les Communes, malgré les coûts quotidiens estimés à quelque $400,000.

La tradition

La tradition parlementaire exige que les whips du gouvernement et de l'Opposition officielle se présentent en Chambre pour qu'un vote puisse être enregistré.

Les conservateurs ont déclaré qu'ils ne se présenteront en Chambre pour le vote que si le gouvernement accepte l'une de leurs trois conditions, soit retirer son projet de loi de l'ordre du jour, soit le diviser pour fins de débat ou déclencher purement et simplement des élections.

Le projet de loi, ont dit les conservateurs, contient 15 mesures législatives différentes et il permet au gouvernement de hausser par décret quatre taxes sur l'énergie, ce qui, selon eux, nie au Parlement le droit de se prononcer sur chacune des mesures proposées, le vote devant se tenir sur l'ensemble du projet de loi.

Parmi les mesures envisagées par le projet de loi, on compte notamment un nouveau régime de subventions aux compagnies pétrolières dans le cadre du programme de «canadianisation» du secteur énergétique, une augmentation des fonds alloués à la société Pétro-Canada, ainsi que des pouvoirs accrus à l'Office national de l'énergie qui, par exemple, pourrait ordonner l'expropriation d'un «corridor» en territoire québécois pour l'acheminement de l'électricité au Labrador aux marchés du sud, advenant que les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve ne puissent en arriver à une entente.

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvan Pinard, a réaffirmé hier qu'il comptait sur le «bon sens» de certains députés conservateurs, qui, a-t-il dit, mettront fin à leur action sous la pression de l'opinion publique.

INFORMATEURS DE POLICE

Québec défend son point de vue

■ OTTAWA (PC) — Un policier ne peut invoquer le privilège de la couronne pour taire le nom d'un informateur quand l'autorité dont il relève exige qu'il réponde, a soutenu hier le procureur du gouvernement du Québec, Me Louis Crête, devant la Cour suprême du Canada.

La cour a pris en délibéré cette cause qui découle d'une audience de la Commission Keable alors que le sgt.-dét. Emile Bisaillon de la police de la Communauté urbaine de Montréal avait été enjoint de divulguer l'identité de l'un de ses informateurs.

La Cour suprême est appelée à statuer sur le droit d'une enquête provinciale de forcer un policier à révéler ses sources d'information.

«La jurisprudence n'appuie nulle part le principe selon lequel un policier peut refuser de répondre quand l'autorité dont il relève le lui demande», a soutenu Me Crête.

Me Jacques Bellemare, qui représentait le commissaire Keable, a soutenu que ce policier était un «fonctionnaire de l'État», au sens de l'article 308 du Code de procédure civile, et qu'il ne pouvait donc se prévaloir du privilège de la Couronne pour taire l'identité de sa source.

«Il ne peut réclamer pour lui-même privilège qui appartient à l'État», a soutenu Me Bellemare, un ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le policier aurait donc dû, selon lui, demander l'émission d'un affidavit du ministre de la Justice, spécifiant que la communication de ce renseignement serait contraire à l'intérêt public, ainsi que le spécifie l'article 308.

La Cour d'appel du Québec avait statué que même si la confidentialité des sources de police est reconnue par le «common law», cela ne s'applique pas nécessairement au Québec qui a légiféré sur ce sujet et codifié ce droit, notamment par l'article 308 du Code de procédure civile.

Bourassa appuie l'idée d'un fonds de solidarité

■ (PC) — Pour aider les plus démunis dans la situation économique actuelle, l'ancien premier ministre Robert Bourassa a appuyé hier l'idée d'un «fonds de solidarité» auquel contribueraient les syndicats du secteur public de même que les sociétés d'État ne payant pas d'impôt.

Lors d'un débat avec l'ancien président de la CSN, Marcel Pepin, devant près de 300 étudiants de l'Université de Montréal, M. Bourassa a expliqué que ce fonds, distinct du fonds consolidé de la province, serait une sorte de caisse paritaire administrée par des syndicalistes et des fonctionnaires.

Pour la financer, la part des syndicats serait de renoncer à des avantages «somptuaires» comme l'indexation pleine et entière ainsi que leurs clauses rigides de mobilité et définition des tâches.

L'argent pourrait aussi venir d'une taxe progressive sur les achats de luxe, a ajouté M. Bourassa, sans toutefois préciser si ou comment les compagnies privées participeraient à ce fonds de solidarité.

Quant à M. Pepin, il a insisté pour que les fonctionnaires ne soient pas «les seuls à payer le prix de la crise économique».

En vue des prochaines négociations dans le secteur public, le gouvernement Lévesque fait une «manipulation froide de l'opinion publique et cherche à les (les employés de l'État) faire passer pour des voleurs et des exploiteurs afin de créer la division entre eux et les employés du secteur privé», a-t-il dit.

Le syndicaliste qui avait fait de la prison — deux semaines en 1972 et quatre mois en 1973 — sous M. Bourassa a dénoncé «l'évasion fiscale légale pour ceux qui ont de l'argent» et «les $175 millions de l'Iron Ore shiftés aux États-Unis».

LES ÉTOILES MITSUBISHI

Brillantes par l'excellence technique, l'économie d'essence et l'esthétique moderne.
En exclusivité chez les concessionnaires Dodge et Plymouth.

Les véhicules conçus par Mitsubishi utilisent l'essence ordinaire au plomb, toujours la moins chère d'environ 12 cents le gallon. C'est comme rouler presqu'un mois sans payer d'essence.

Nouvelle en 1982
La Colt de Dodge
et Plymouth, hatchback, 5 portes
57 mi/gal cote routière 5,0L/(100km)
46 mi/gal cote combinée 6,1L/(100km)
À l'essence ordinaire au plomb. Selon Transports Canada. La consommation réelle peut varier.
Le fameux hatchback 3 portes est devenu un modèle 5 portes, une traction avant économique offrant encore plus d'espace et de confort. Voilà une solution vraiment avantageuse.





La Colt 1982
de Dodge et Plymouth, hatchback, 3 portes
59 mi/gal cote routière 4,8L/(100km)
48 mi/gal cote combinée 5,9L/(100km)
À l'essence ordinaire au plomb. Selon Transports Canada. La consommation réelle peut varier.
La technique de la traction avant en fait une étoile d'économie d'essence à prix vraiment abordable. Sa ligne hatchback et ses sièges à dossiers inclinables en font une voiture pratique et souple d'utilisation.



La Dodge Challenger 1982
43 mi/gal cote routière 6,6L/(100km)
32 mi/gal cote combinée 8,8L/(100km)
À l'essence ordinaire au plomb. Selon Transports Canada. La consommation réelle peut varier.
Voilà une étoile de la route. Le moteur à arbre silencieux de 2,6 litres, avec chambres de combustion hémisphériques, offre de hautes performances.



La Plymouth Sapporo 1982
43 mi/gal cote routière 6,6L/(100km)
32 mi/gal cote combinée 8,8L/(100km)
À l'essence ordinaire au plomb. Selon Transports Canada. La consommation réelle peut varier.
Une autre étoile filante Mitsubishi. Sa ligne aérodynamique et moderne, son aménagement et sa conception mécanique en font une voiture éclatante.



Le pick-up Dodge Ram 50 1982
39 mi/gal cote routière 7,2L/(100km)
31 mi/gal cote combinée 9,0L/(100km)
À l'essence ordinaire au plomb. Selon Transports Canada. La consommation réelle peut varier.
Plus de puissance et de couple moteur que tout autre pick-up compact. Moteur de 2 litres à arbre silencieux. Une capacité de charge de 680 kilos. Le pickup Dodge Ram 50 est solide en étoile!

Chrysler. On a confiance en notre étoile.

Dodge Plymouth Camions Dodge Camions Dodge CHRYSLER CHRYSLER

L'AutoBail CHRYSLER
L'AutoBail Chrysler, c'est la clé.
Les meilleurs termes de location pour un véhicule vraiment à votre goût.

10 ans pour un voleur très affairé

■ Un récidiviste de 31 ans, originaire de Sept-Iles, qui avait terminé 1981 en commettant une série de cambiolages sur la Rive sud, a été condamné à dix années de pénitencier, hier, par le juge André Chaloux, pour avoir commencé l'année en véritable lion, et en se mettant cette fois au régime régulier des vols à main armée. Le 18 janvier, il en avait commis un de près de $6,000 dans une succursale de la Banque Impériale de commerce, rue Sherbrooke. Le 21 du même mois, il en commettait un autre, de $6,340 à la Banque Royale de la rue Parkway, dans le parc industriel d'Anjou. Puis, le 4 février, il frappait son meilleur coup des récentes semaines en subtilisant $10,410 dans une Banque Nationale de la rue Bélanger. Devant le tribunal, le prévenu a admis sa culpabilité à l'impressionnante brochette de délits dès sa comparution, et, en raison de ses multiples antécédents, le tribunal a convenu avec la Couronne qu'il devait prononcer la peine immédiatement, toute chance de réhabilitation, dans ce cas, semblant annulée d'avance.

«Branchons-nous»: Hydro demande une injonction

■ Possiblement menacée dans ses facturations bimensuelles, l-Hydro-Québec tente présentement de bloquer l'opération «Branchons-nous» déclenchée par le Parti des travailleurs du Québec, qui, il y a quelques semaines, commençait la distribution d'un guide pratique pour ceux qui veulent rétablir le courant chez eux, après en avoir été privés par la régie d'état, pour non paiement de leur facture. Dès hier, devant le juge Austin Johnson, de la Cour supérieure, les avocats de l'Hydro étaient en effet prêts à plaider une requête en injonction qui, si elle était accordée, forcerait cette organisation dont les bureaux sont situés rue Saint-Denis, à cesser immédiatement la distribution de ce manuel illustré, et qui vulgarise au possible les quelques opérations nécessaires pour rétablir non seulement le courant dans votre installation électrique, mais également le gaz, si, d'aventure, le flot de celui-ci a été arrêté dans les conduites de votre domicile.

Regalado n'a pas été libéré

■ Victor Regalado n'a pas été libéré hier. Enveloppée dans une longue explication, la décision de l'arbitre Claude Perron renvoie la balle sur les bureaux de MM. Lloyd Axworthy et Robert Kaplan, respectivement ministre de l'Immigration et Solliciteur général du Canada. Pour l'arbitre de l'Immigration, il importe peu que les ministres changent d'opinion au sujet de la dangerosité potentielle du journaliste salvadorien. Un fait existe et demeure, c'est la désormais célèbre «attestation 39», le certificat signé par les deux ministres en 1980.

Pour l'arbitre Claude Perron, le certificat signé par les deux ministres l'oblige à considérer Victor Regalado comme une menace pour la société, même si le ministre Axworthy a fait savoir avant-hier par la bouche de son représentant M. Yves Lemay qu'il ne considérerait plus le journaliste salvadorien comme dangereux, après un dépôt de $20,000 et au prix de quelques autres conditions.

Cancer: objectif de $50,000

■ Le président de la campagne de souscription de la Société canadienne du cancer, section Laval, Jean-Paul Théoret a annoncé, hier, que quelque 200 bénévoles tenteront de ramasser $50,000 d'ici au 30 avril.

M. Théoret, qui est également président de la Chambre de commerce de Laval, a précisé que pour atteindre cet objectif plusieurs événements spéciaux sont prévus; dont une vaste opération de porte à porte, un blitz dans les centre commerciaux, une parade de mode et une vente de jonquilles.

Les Lavallois qui aimeraient apporter une collaboration spéciale à cette campagne sont priés de communiquer au numéro 663-8367. Le bureau de Laval de la Société est situé au 387, boulevard des Prairies.



PHOTO Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Deux membres du cirque Karnak des Shriners actuellement à Montréal: Scott, le clown philosophe qui se double d'un prestidigitateur avec, à sa gauche, Coco, son maître en clownerie, qui connaît bien Montréal.

CLOWNS, ÉLÉPHANTS ET KANGOUROUS

Le cirque des Shriners entre dans sa 42e année

■ «Les adultes ne sont rien d'autre que des enfants qui ont grandi», a dit Scott-le-clown rencontré pendant une conférence de presse alors que dans l'édifice du Forum dont la patinoire est transformée pour quatre jours en grande piste, on commençait à voir arriver éléphants et poneys, chiens et kangourous. Qu'on regardait avec le producteur Ian Garden les cordes et les filins, les escaliers de corde et la grande cage ronde dans laquelle se promèneront les motocyclistes. Et que se prêtaient gentiment à l'interview les gens du voyage débarqués depuis peu.

MADELEINE DUBUC

À Montréal, depuis hier soir et jusqu'à dimanche soir inclusivement, le cirque Shriner se déroule. Fini le temps, nous dit-on, où, pour le lancer chaque soir, douze beaux messieurs en habits sombres et à fez écarlates sortaient gravement d'une voiture minuscule au milieu de la piste. Le truc est éventé et, au cirque comme ailleurs, il faut changer de truc. Mais, régulièrement chaque année, le cirque Karnak des Shriners revient et les enfants-adultes le suivent, autant pour leur plaisir personnel que pour le plaisir de la contribution à une bonne oeuvre.

Le cirque des Shriners entre dans sa 42e année. Il est organisé annuellement, explique Roger Claridge, un des messieurs-au-fez-rouge, par un mouvement d'hommes d'affaires dont les origines remonte à la fin du siècle dernier par trois Américains amateurs d'orientalisme et qui recrute ses membres à travers le Canada, les États-Unis et le Mexique. Les Shriners aident, grâce aux fonds qu'ils recueillent, dix-huit hôpitaux pour enfants infirmes et trois centres de traitements de brûlures à travers l'Amérique du Nord. Le cirque Karnak qu'ils organisent depuis plus de 40 ans met en piste au moins cent-cinquante artistes et tient sa place, dans le coeur des enfants de tous âges, aux côtés des Barnum and Bailey et autres grandes formations internationales du genre.

Les membres du cirque: acrobates, as de la voltige, clowns, dompteurs, prestidigitateurs de tous genres rencontrés quelques heures avant la grande première viennent de partout, à travers le monde: Rumpy, le clown bavard et philosophe qui en est à sa neuvième visite à Montréal a vu le jour à Thunder Bay. Irene Fassett, qui avec son mari et ses deux filles dresse les kangourous et des chimpanzés est originaire d'Allemagne. Les cyclistes sont brésiliens. Pierre Jean, le maître de piste, animateur de télévision connu est français. Et Scott, dont on ne saura presque rien parce que, fin clown, il répond aux questions par d'autres questions, a quand même réussir à dire qu'entre deux tournées, il reprenait souche au Kentucky. C'est lui, d'ailleurs, qui a ajouté qu'avant tout, les gens du cirque restaient des citoyens du monde, des ambassadeurs de bonne volonté. Et qui est parti dignement, se drapant dans ses oripaux, après avoir baisé la main des dames présentes, qui n'ont pas ri.

À Montréal, rappelons que l'hôpital des Shriners pour enfants infirmes existe depuis 1925, qu'il est situé rue Cedar, sur les pentes sud du Mont-Royal et qu'il a une capacité de 45 lits. Pour le financer, tous les membres de la secte des Shriners, recrutés dans les rangs de la franc-maçonnerie payent, en plus de la cotisation à leur association, un montant annuel.

Aux enfants de tous âges, on demande, cette semaine, si c'est possible, de venir au cirque. Pour aider d'autres enfants à vivre ou à surmonter leur faiblesse, chronique ou passagère.

SELON L'ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL

CECM: l'intégration «sauvage» nuit aux élèves et enseignants

■ Au moins 1000 enfants inadaptés — et plus probablement le double — sont actuellement intégrés aux classes régulières de la CECM sans planification ni ressources, ce qui joue à leur détriment et à celui du système public, a affirmé hier l'Alliance des professeurs de Montréal.

MARIO FONTAINE

Cette intégration «sauvage» comme l'appelle le président de l'Alliance, M. Rodrigue Dubé, nuit à la fois aux élèves et aux enseignants parce que, dit-il, ni les uns ni les autres n'y sont préparés: on place tout simplement les inadaptés dans les classes régulières pour faire des économies, quand on ne les parque pas dans le grand fourre-tout qu'est devenu le professionnel court.

«Il est bien évident qu'en intégrant quatre enfants demi-sourds dans quatre classes régulières, le système scolaire peut économiser le salaire d'un enseignant et qu'en intégrant les MSA dans les classes régulières des polyvalentes, il peut aussi récupérer des sous. Mais quel service rend-il à ces enfants et à ceux qui fréquentent les mêmes classes si cette intégration est improvisée?», déclare M. Dubé.

L'Alliance a mené une étude auprès de ses membres l'an dernier, de laquelle elle conclut que l'intégration de ces enfants dans les classes régulières s'est effectuée et s'effectue encore sans l'information nécessaire au changement des mentalités, sans préparation adéquate du personnel impliqué, et sans impliquer les principaux intéressés.

«Oui à l'intégration, mais pas à n'importe quel prix», dit Gilles Bertrand, conseiller pédagogique à l'Alliance et auteur d'un document publié hier sur la question. On y recommande notamment de préparer davantage l'intégration, de diminuer le ratio maitre/élèves dans les classes qui accueillent des enfants en difficulté (handicaps physiques, problèmes sociaux, difficultés d'apprentissage, etc.), ou encore d'aplanir certaines barrières physiques dans les écoles.

Selon le syndicat, il ne suffit pas de placer un élève inadapté dans une classe régulière pour qu'on puisse parler d'intégration, et encore moins d'intégration réussie. Or, soutient-il, le système scolaire n'hésite pas, lorsqu'il le faut, à tricher en modifiant par exemple les notes à la hausse ou en ramenant artificiellement à un nombre acceptable ceux qui auraient besoin de services de soutien, dans le but de réaliser des économies.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Rodrigue Dubé, président de l'Alliance.

Directeur adjoint du sercice à l'adaptation, M. Arthur Dubé réfute en bloc ces allégations. «L'intégration coûte plus cher que la non-intégration», soutient-il, puisqu'en plus de payer les professeurs réguliers on emploie un certain nombre de spécialistes itinérants. Les coupures budgétaires n'auraient pas touché ces enfants selon lui, et on aurait même consacré $200,000 cette année au seul réaménagement physique des écoles pour leur faciliter la vie.

M. Dubé s'étonne que l'Alliance ait mis tant de temps à réagir si la situation est telle qu'elle la décrit, puisque l'intégration se pratique depuis plusieurs années. «On intègre quand c'est bon pour l'enfant, et sans placer plusieurs handicapés sourds dans la même classe», poursuit-il.

Selon lui, tout le milieu est préparé lorsqu'un enfant intègre une classe régulière: l'inadapté lui-même, ses parents, le professeur, le directeur d'école, ses camarades de classe, etc. Cette préparation serait proportionnelle à la gravité du handicap, de très poussée pour les sourds à faible ou nulle pour les troubles d'apprentissage.

Des erreurs particulières peuvent survenir, mais on voit à les régler, conclut M. Dubé, qui admet que certains directeurs d'école ont pu demander aux enseignants d'augmenter les notes, un peu comme un chauffard passe sur un feu rouge. Cela ne représente aucunement la politique de la CECM, dit-il.

Adoption à l'étranger: poursuite de $100,000

■ Me Jean Francoeur, un avocat montréalais qui s'occupe activement, depuis quelques années, de préparer les dossiers nécessaires à l'adoption d'enfants étrangers par des couples québécois, a lui-même inscrit une poursuite de $100,000, hier, contre une jeune femme qui aurait «décrié» ses services après y avoir eu recours.

Selon Me Francoeur, c'est en septembre 1978 que Mlle Sylvie Théorêt se serait adressée à lui pour préparer un dossier contenant tous les documents légaux nécessaires. Mlle Théorêt donna des instructions expresses pour que son dossier et toutes les procurations requises soient envoyés dans trois pays, soit la Colombie, le Mexique et le Guatémala. Mais connaissant certaines personnes dans les deux premiers pays, elle s'occupa elle-même d'y envoyer son dossier. Mais ses démarches demeurèrent négatives.

Me Francoeur intervint alors pour faire la même démarche par l'entremise de son correspondant au Guatémala, mais, une fois de plus, la jeune femme s'adressa directement à ce dernier pour lui demander de remettre son dossier à l'orphelinat public Ela Martinez. Et, en fait, on choisit un enfant pour elle. Elle le reçut même ici, l'adoption restant toutefois sujette à une probation de six mois. Le requérant souligne incidemment que, dans le cours de ces démarches Mlle Théorêt s'est illégalement représentée comme une travailleuse sociale, membre de la corporation professionnelle qui regroupe celles-ci.

Me Francoeur soutient d'autre part que, dans semblable situation, les avocats impliqués ne sont pas liés par une obligation de résultats, mais de moyens seulement. Pour sa part, depuis «réception» de l'enfant, Mlle Théorêt n'aurait jamais communiqué avec son avocat, notamment pour s'enquérir des procédures finales d'adoption, qui surviennent généralement de deux à quatre années plus tard.

Mais au cours des mois derniers, la défenderesse se serait mise subitement, et sans raison apparente, à dénigrer le demandeur sous le prétexte que l'adoption finale de son enfant n'aurait pas été complétée au Guatémala, et elle aurait communiqué avec plusieurs de ses clients pour attaquer sa compétence professionnelle, nuire à sa réputation et les détourner de son étude légale. Puis, le 16 février dernier, elle a participé à une émission télévisée de Radio-Canada pour «démolir totalement sa réputation».

AUX CITOYENS À DÉCIDER

Hôtel de ville de $6.2 millions à LaSalle ?

■ Il ne reste plus qu'une étape à franchir, celle du référendum, dans le projet de construction d'un complexe municipal de $6.2 millions à LaSalle, comprenant la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une bibliothèque. Cette consultation des électeurs aura lieu les 11 et 12 mars prochains. L'administration du maire Gérald Raymond est confiante de la réponse des contribuables qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas fait obstacle au projet.

FLORIAN BERNARD

Le complexe sera situé à l'angle du boulevard LaVérendrye et de la rue Dollard. Déjà les contribuables de LaSalle ont autorisé l'achat du terrain et l'engagement d'une firme d'architectes pour l'exécution des plans et des devis.

Le 2 février dernier le conseil municipal prenait la connaissance des offres, conséquentes d'un appel de soumissions publiques. C'est la firme J.A. Côté Ltée qui a obtenu le contrat pour la construction de l'hôtel de ville tandis que le contrat de la bibliothèque était accordé à la compagnie Arni Construction Inc. Le coût global des travaux sera de $6.8 millions.

Le maire Raymond a déclaré que la ville avait reçu l'assurance d'une subvention de $1.5 million du ministère des Affaires culturelles en ce qui touche la construction de la bibliothèque. Actuellement la bibliothèque est située au deuxième étage d'un centre commercial.

Quant à l'ancien hôtel de ville du 13 rue Strathyre, il sera rénové et transformé en centre récréatif et culturel.

Les travaux débuteront dès que les contribuables de LaSalle auront approuvé le règlement d'emprunt préparé par le conseil municipal.

ANNONCEZ dans le CAHIER SPÉCIAL NOUS DEUX

DATE DE PUBLICATION: SAMEDI 3 AVRIL 1982

DATE DE TOMBÉE: LUNDI 22 MARS 1982

la presse

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Devant la paralysie des Communes à Ottawa

Les conservateurs à Ottawa sont en colère parce que le gouvernement Trudeau refuse de scinder son actuel projet de loi sur la sécurité énergétique.

Cette colère est compréhensible. Le projet de loi en question est un fourre-tout où l'on modifie une série de législations déjà existantes et où l'on introduit aussi des principes nouveaux sans trop de liens les uns avec les autres. On peut être d'accord avec certaines de ces propositions et en désaccord avec les autres. Comment doit-on alors voter si le tout est à prendre ou à laisser?

La présidente des Communes, Mme Jeanne Sauvé, a d'ailleurs reconnu que les gouvernants sont portés à abuser de ce genre de «bill omnibus», et que certains de ses prédécesseurs à la présidence des Communes ont exprimé de vives inquiétudes dans des situations semblables.

Au surplus, il ne faut pas oublier qu'avec un «bill» omnibus le gouvernement réduit substantiellement le temps de parole des députés de l'opposition. Si, au lieu d'un seul projet de loi, on en présentait autant qu'il y a d'objets dans les intentions gouvernementales, on multiplierait d'autant les occasions pour les élus de se faire entendre.

Mais, tout cela justifiait-il la paralysie du Parlement que les conservateurs ont provoquée mardi après-midi et qu'ils maintiennent depuis en refusant de se présenter en Chambre pour le vote sur leur propre motion d'ajournement? Il est extrêmement difficile de le prétendre.

Si les libéraux ont fait preuve de peu de respect pour les prérogatives de la Chambre en profitant de leur majorité pour imposer l'étude de leur salade législative, les députés de l'opposition officielle abusent également en ce moment des armes que la procédure parlementaire met à leur disposition en se conduisant comme ils le font.

La plupart des observateurs estiment déjà que le Parlement, quand il fonctionne plutôt normalement, est bien peu productif. Et, voilà qu'on l'empêche même de fonctionner en s'appuyant sur une coutume qui veut que le Président de la Chambre ne peut demander l'enregistrement d'un vote tant que les «whips» de tous les partis n'y ont pas donné leur consentement. Cette procédure avait été pensée pour empêcher des votes-surprise, non pour paralyser l'institution parlementaire elle-même.

Du côté libéral, on a soutenu de plus qu'on avait fait savoir aux conservateurs, bien avant le présent débat, qu'on était prêt à scinder le projet de loi sur la sécurité énergétique si, de leur côté, ils consentaient à accepter des limites de temps dans la discussion des propositions ainsi scindées. Les conservateurs n'auraient pas voulu entendre parler de telles restrictions.

Dans les circonstances, on se doit de dire avec les néo-démocrates de M. Broadbent que la tactique conservatrice manque de sérieux et ne saurait recevoir un large appui dans la population. Si le procédé allait faire reculer le gouvernement, un précédent dangereux serait ainsi créé qu'on pourrait invoquer facilement à l'avenir pour bloquer la machine législative.

Les conservateurs espéraient-ils vraiment forcer de la sorte le premier ministre à dissoudre les Chambres et à convoquer des élections générales? Il en a été question comme un des choix qu'on laissait au gouvernement. La tentation de précipiter pareil appel au peuple pouvait être grande avec les sondages qui, depuis quelques mois déjà, révèlent que les conservateurs ont dépassé les libéraux en popularité à travers le pays.

On veut croire, toutefois, que M. Clark et les siens étaient inspirés par de plus nobles motifs que celui-là. Le pays a plus besoin de gouvernement que d'élections. Et il y a, en suspens, des projets de loi dont l'adoption hâtive doit être considérée comme prioritaire, tel celui sur la réforme de la Loi nationale de l'habitation destinée à faciliter la construction de milliers d'unités de logement. Et on ne parle pas ici de la lutte à l'inflation et au chômage.

Non, il faut mettre fin au plus tôt à ce blocage de l'activité parlementaire. Les heures qui viennent doivent être consacrées, et même fébrilement s'il le faut, à la mise au point d'une formule de compromis entre libéraux et conservateurs.

Les conservateurs, par leur geste spectaculaire, ont mis en lumière certaines faiblesses évidentes de nos pratiques parlementaires. On doit en profiter pour enclencher sérieusement un processus de réforme qui permettrait de moderniser notre «usine» à faire des lois tout en garantissant que son fonctionnement demeurera démocratique. Pourquoi ne chargerait-on pas un comité de parlementaires de tous les partis politiques de mettre au point des formules qui concilieraient mieux à l'avenir le respect du droit de parole des élus et celui du gouvernement de légiférer avec efficacité? L'impasse pourrait ainsi se dénouer sans que personne ne perde la face. On pourrait même dire que tout cela aurait été finalement un mal pour un bien.

VINCENT PRINCE

Quand M. le maire prend la parole...

Si, à Québec, on se posait la question, on a maintenant la réponse: le maire Jean Drapeau n'a rien perdu de son talent d'orateur et de sa force de persuasion. Le discours qu'il a prononcé hier en commission parlementaire ne fait que confirmer ce que l'on savait et qui n'a pas changé: le maire de Montréal possède tous les moyens pour défendre toutes ses causes. Et il n'y a personne, à Québec ou à Montréal, qui soit sérieusement capable de l'affronter: M. Drapeau a tous les atouts parce qu'il a toutes les réponses.

Quand il affirme qu'il n'y a pas de problème qui ne trouve une solution équitable, à la Communauté urbaine de Montréal, même ses adversaires demeurent bouche bée. Pourtant, on les entendait se plaindre et accuser Montréal de tous les maux. Quand même surprenant que leurs accusations n'aient pas la peau plus dure: elles s'évanouissent dès que Jean Drapeau les touche.

Au point de pouvoir dire au ministre des Affaires municipales: «Venez nous voir pendant un an; vous verrez comme on s'entend bien...»

Bien sûr, M. Drapeau fait du théâtre: on a envie d'applaudir en le voyant remettre au ministre un disque de l'Orchestre symphonique de Montréal qui vient de remporter le prix Charles-Cros. Bien sûr, M. Drapeau exagère: ce n'est pas parce que Montréal perdrait un vote au Conseil qu'elle deviendrait une banlieue. Bien sûr, M. Drapeau est habile: le fait de demander un moratoire peut lui offrir un magnifique thème de campagne électorale sur plateau d'argent. Il reste que M. Drapeau mêle sérieusement les cartes du ministre Jacques Léonard.

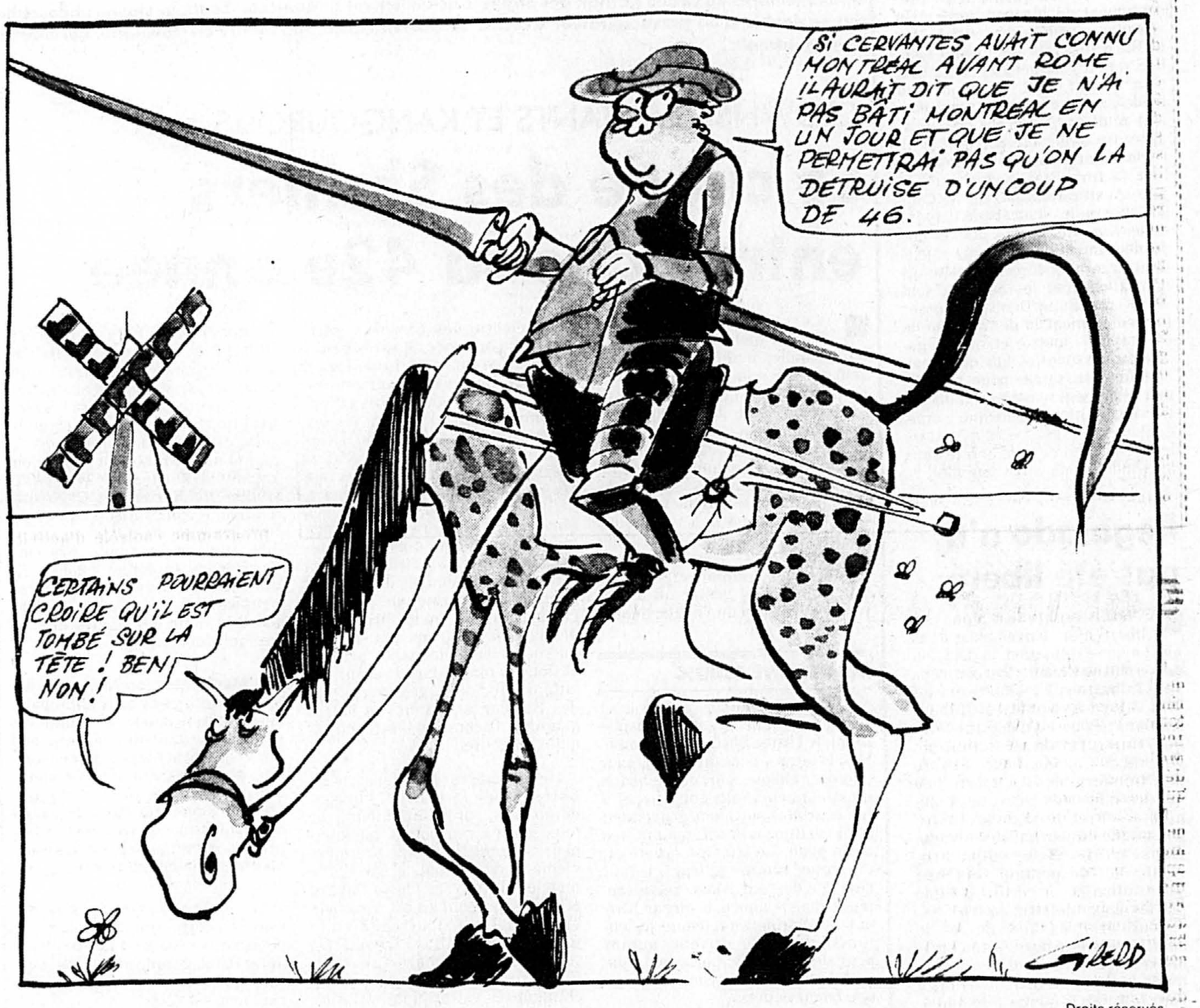
On croyait Montréal isolée; et c'est le ministre qui l'est. Même les députés de son parti l'ont laissé tomber pour se porter à la défense de leur ville. Comment, dans un tel contexte, un ministre peut-il poursuivre la présentation d'un projet de loi?

Le projet de loi 46 est évidemment torpillé: il ne peut se rendre à bon port sans être abandonné par son équipage. Le ministre n'a pas eu l'habileté qu'il lui aurait fallu pour une telle aventure.

Finalement, que reste-il à faire? Toutes ces études, avec des propositions opportunes et démocratiquement nécessaires, avec des suggestions d'amélioration certaine, avec l'intérêt qu'elles ont suscité et l'échange qu'elles engendrent, ne peuvent être mises de côté simplement à cause d'une performance du maire de Montréal.

Il faut des amendements au projet. Tous s'accordent pour laisser une priorité à Montréal et une voie plus marquante à la banlieue. C'est à cette dernière qu'il appartient de suggérer les moyens nécessaires à une meilleure survie.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

Le cheval soviétique face au lapin ouest-européen

L'Union soviétique a décidément plus d'une corde à son arc. Elle tente de mettre à l'essai une nouvelle tactique. Elle offre de négocier une réduction des euromissiles, mais avec l'Europe occidentale seulement. La combine est simple. Elle offre à la France et à l'Angleterre de renoncer aux Pershing et aux Cruise américains et de négocier avec elle un accord maison.

Cet accord viserait à réduire le nombre de vecteurs nucléaires de moyenne portée (terrestres, navals et aériens) stationnés des deux côtés de la barricade idéologique. Deux cents pour la France et l'Angleterre réunies, et deux cents pour l'URSS... dans sa partie européenne, ce qui veut dire que l'excédent de ce nombre serait remisé au-delà de l'Oural, soit là où ils ne pourraient atteindre l'Europe occidentale.

S'appuyant sur le fait que les pays du Marché commun ont montré beaucoup de réticence avant de décréter leurs sanctions symboliques contre le Kremlin à la suite des crises afghane et polonaise, les dirigeants soviétiques estiment sans doute que pareille offre aurait des chances d'être accueillie favorablement par maints secteurs de l'opinion. Et après tout, pourquoi pas?

Pour Moscou, la preuve est faite que l'Europe a désormais l'échine souple; un préjugé défavorable et universel pèse sur les États-Unis, alors que l'URSS se révèle constamment disposée à rechercher la détente et la paix. Pourquoi l'Europe ne prendrait-elle pas le bon parti de se charger de ses propres affaires?

Le piège est gros, mais nous vivons à une époque où les politiciens ont la vue courte et où la désinformation leur brouille le paysage. En conséquence, il n'est pas exclu que certains d'entre eux succombent au chant des sirènes soviétiques, ignorant que cela engendrerait une brisure avec les États-Unis, soustrayant, par le fait même, l'Europe du parapluie nucléaire américain, et donnant à l'OTAN son coup de mort.

Si une pareille chose se produisait, l'URSS pourrait par la suite, et au moindre prétexte, ramener ses SS-20 remisés au-delà de l'Oural, et, le tour serait joué. Une fois de plus, la détente aurait réussi à faire lâcher la proie pour l'ombre.

Par bonheur, on peut croire que l'Europe ne mordera pas à cet hameçon-là, pour l'excellente raison qu'il serait téméraire, de la part du lapin européen, d'espérer pouvoir faire contrepoids au cheval soviétique.

La semaine dernière, le secrétaire américain à la Défense assurait que la menace soviétique allait grandissant. L'an dernier, assure-t-il, le Kremlin faisait installer en Europe un missile SS-20 chaque semaine; le rythme a maintenant passé à un missile tous les cinq jours. Le total pour 1981: 70 missiles. Moscou a démenti la chose en précisant qu'il avait cessé de déployer des missiles... sur la partie européenne de l'URSS, ce qui ne l'empêche pas d'en déployer, en cas de besoin, dans des territoires présumés hors de portée.

En tenant pour l'Europe le rôle du démon tentateur, l'URSS démontre, une fois de plus, la constance avec laquelle elle reste fidèle à sa ligne de conduite. Elle applique sans relâche le principe dit du salami. Une petite tranche à la fois: dans les Caraïbes, en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe. Le couteau est maintenant aux frontières de l'Europe occidentale. En pourra-t-il rogner quelques tranches?

Le communisme se révèle, de jour en jour, un échec économique, mais son pouvoir de séduction reste fort. Ses mentors ont bien retenu la leçon de Machiavel: prêcher le bien qu'on ne fait pas et dénoncer, chez les autres, le mal qu'on fait soi-même. L'URSS dénonce les armements et la guerre, et prêche la détente et la paix. C'est attendrissant, mais ses actes s'inscrivent aux antipodes de son discours.

JEAN PELLERIN

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

M. Chrétien et la constitution

Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, soupire d'un air rêveur tout en regrettant que les membres du Parlement britannique ne soient pas aussi diplomates que lui. «Je ne ferai pas de commentaires sur les affaires britanniques, parce que je n'aime pas que les gens commentent les affaires canadiennes», a-t-il déclaré après avoir assisté à un débat de cinq heures sur la Constitution canadienne, à Westminster. M. Chrétien, un homme mûr, ne se met pas en colère devant l'impudence des quelque 40 députés qui auraient dû tout simplement se boucher le nez et suivre les ordres du Canada. Il se contente plutôt de déplorer calmement le manque de décorum chez ces députés prétentieux...

M. Chrétien devrait déplorer également le manque de tact de ses propres collègues d'Ottawa. Il n'y a pas longtemps, le gouvernement fédéral commentait à haute et intelligible voix ce que la Grande-Bretagne devrait faire au moment où on lui présenterait un projet constitutionnel auquel s'opposaient presque toutes les provinces. Et bien des députés canadiens font de sérieuses entailles au nouveau manuel d'étiquette de M. Chrétien quand ils expriment leur opinion sur les affaires de la Pologne, du Salvador, d'Afrique du Sud, des États-Unis et autres pays.

Une fois que le gouvernement fédéral eut finalement en main une constitution approuvée par neuf des 10 provinces, il exigea quand même que la Grande-Bretagne sacrifie de son temps, au Parlement, pour effectuer les changements que le Canada préférerait ne pas faire lui-même, après le rapatriement. Il est certain que Westminster va le faire, et assez rapidement, même s'il préférerait s'occuper de légiférer sur les problèmes qui concernent la Grande-Bretagne. Par ailleurs, certains députés britanniques veulent discuter des droits des autochtones et d'autres aspects de la constitution. M. Chrétien a-t-il vraiment le droit d'exiger que ces députés soient aussi neutres que la reine, et qu'ils donnent leur assentiment sans un mot de critique?...

La Grande-Bretagne et le Canada sont tous deux gouvernés sous un système de démocratie parlementaire. Les membres du Parlement ont le droit de discuter de tout problème qui est un sujet légitime de débat. Et le rapatriement de la constitution canadienne est certainement un des sujets les plus légitimes qu'on puisse imaginer. — Le 25 février. *«The Globe and Mail»*

L'avenir du Sénat

Si le mouvement de réforme qui semble exister au Sénat devient vraiment sérieux, la structure politique du Canada pourrait en être grandement améliorée. Mais jusqu'à maintenant la Chambre haute a été un tel bastion du favoritisme qu'il est encore trop tôt pour se montrer optimiste.

Selon le sénateur libéral, M. Royce Firth, «Le moment est venu où le Sénat doit mener, et non suivre, le débat sur son avenir». On ne saurait mieux dire.

Une fois aboli le droit de veto permanent du Sénat, en vertu de la Loi du Canada présentement débattue à Westminster, les sénateurs feront mieux de s'habituer à l'idée que les choses vont changer, qu'ils le veuillent ou non.

Le Sénat devait à l'origine refléter les intérêts des provinces au niveau fédéral. L'esprit de cette fonction n'est pas servi par le système actuel où les nominations sont faites de facto par le premier ministre, quoique du point de vue légal, le Sénat soit peut-être géographiquement représentatif.

Il y a de nombreuses façons pour le Sénat de servir l'intérêt public. Il ne doit pas être aboli, comme le voudraient certaines personnes. Il peut, grâce à de nombreuses méthodes, devenir un organisme représentatif — soit par élection directe ou par un système de représentation proportionnelle, basé sur le vote populaire pour les partis politiques fédéraux.

Certains gouvernements provinciaux ont soutenu que les sénateurs devraient être nommés par les premiers ministres provinciaux. Mais cela ne ferait que diversifier le favoritisme, sans le faire disparaître...

Le gouvernement libéral actuel et le gouvernement tory précédent ont tous deux eu recours à des nominations de patronage au Sénat — sans tenir compte du public ou du parti de l'Opposition.

Très certainement, la réforme du Sénat est une idée qui s'est faite longtemps attendre. Voyons maintenant ce que les membres de la Chambre rouge peuvent faire à ce sujet. — Le 24 février. *«The Ottawa Citizen»*

(Traduit par la PC)

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 5 MARS 1982

Des abus qui coûtent cher

Lors d'une émission radiophonique (vendredi 11 février) sur l'abus des ordonnances médicales dans les cas de dépression nerveuse, une dame avouait que son mari dépressif avait consulté en une semaine sept médecins et reçu de ces derniers six ordonnances. Combien de personnes agissent de cette façon puisque ça ne coûte rien et qu'il n'y a aucun contrôle?

Je connais des femmes qui se traînent de médecins en médecins simplement pour «jaser» de leurs bobos imaginaires et ensuite en parler et se rendre intéressantes dans leurs cercles de mémères. Une de mes amies (j'ai honte de vous dire que c'est une amie) a visité en une seule semaine trois gynécologues et deux orthopédistes pour un petit mal de ventre et des crampes dans les orteils. C'est une assidue des cliniques externes sans rendez-vous: elle n'a rien d'autre à faire.

Il y a aussi les personnes de 65 ans et plus dont les médicaments sont payés par la Régie et qui fournissent toute leur famille. Je vous soumets un cas authentique d'un bénéficiaire qui fait un haut taux de cholestérol et son médecin lui a prescrit des Lorelco à $13.50 les 50 comprimés à raison de deux par jour. Comme dans sa famille deux de ses frères sont atteints de la même anomalie et qu'eux sont obligés de payer leurs médicaments, le frère plus âgé visite deux autres médecins différents, passe des prises de sang à l'hôpital et comme le diagnostic est toujours (taux élevé de cholestérol), il se fait remettre des ordonnances renouvelables qu'il refile à ses frères et le tour est joué. Le bon gouvernement va payer pour tout ce beau monde et qui le saura? Absolument personne, les ordinateurs étant muets.

Le même scénario se répète lorsqu'il y a hospitalisation. N'importe qui peut entrer à l'hôpital, se faire opérer, recevoir tous les soins et traitements nécessaires à son état et **ne pas habiter la Province,** s'il a la chance d'avoir un parent ou un ami qui lui cédera sa carte-soleil (ce qu'elle porte bien son nom pour ces fraudeurs qui sont légion!). Dernièrement, j'ai eu à subir une opération mineure sur seule présentation de ma carte. Aucune identification ne m'a été demandée. Allons-y à la chaîne et au suivant... Comment pensez-vous qu'avec un système aussi indulgent (c'est le moins qu'on puisse dire) il n'y ait pas d'abus de toutes sortes? C'est à dégoûter un cochon.

Il serait pourtant simple que chaque détenteur d'une carte d'assurance-maladie reçoive un carnet à trois volets (visites chez le médecin, hospitalisation, médicaments) et dans lequel seraient inscrites les visites chez le médecin avec la date, le nom du médecin et les initiales de ce dernier. Même procédé pour les médicaments et les soins hospitaliers. Ce système contrôlerait les médecins qui réclament des honoraires fictifs (il y en a), freinerait la clientèle abusive de soins médicaux inutiles et permettrait aux pharmaciens un contrôle adéquat sur les médicaments consommés par le client.

Quant aux soins hospitaliers, il serait assez gênant pour une personne de réclamer deux hystérectomies en un an ou de se retrouver avec des maladies dont le bénéficiaire de la carte n'a jamais souffert mais qui font partie de son dossier (lire carnet-médical).

Que ceux qui ne se conformeraient pas à cette nouvelle directive paient pour les services dont ils abusent. Seuls les fraudeurs et les maniaques des cabinets de médecins auraient à se plaindre que l'on brime leur liberté et leur intimité. Pour ma part, puisque c'est MOI qui dois payer pour ces gens et que lorsque les services sont coupés, j'en subis les conséquences tragiques, je serais très, très heureuse que le gouvernement retienne ma suggestion.

En ce qui concerne les assistés sociaux, sauf pour les personnes âgées, les handicapés ou les familles monoparentales, pourquoi n'iraient-ils pas réclamer leur chèque à des endroits désignés à cette fin? Quand un fringant jeune homme s'impatiente et demande de faire vite parce qu'il est stationné en double, une enquête sur cette personne devrait être immédiatement instituée; avoir une voiture aujourd'hui demande un sacré revenu. Durant la grève des postes, alors que les bénéficiaires de l'aide sociale devaient aller chercher leur chèque, il en est resté un bon nombre qui n'ont jamais été réclamés. Où vont donc ces chèques lorsqu'ils sont reçus à domicile? Est-ce que le gouvernement s'est posé la question?

Il faudrait aussi retirer les allocations aux jeunes de 18 à 21 ans puisque c'est prouvé que ces derniers s'habituent à ne rien faire et seront pour la plupart toujours une charge pour la société. Que tous ces jeunes retournent chez leurs parents et il y aura moins de délinquance et de drogués. Il est temps que chacun prenne ses responsabilités, y compris les parents. Que tous les employés de l'État qui sont de trop dans certains services et qui ont la sécurité d'emploi servent à enquêter sur tous les cas douteux: et au moins ils contribueront à faire un travail constructif qui permettra au gouvernement de mieux distribuer nos pauvres deniers si durement gagnés.

Mais je ne suis pas naïve au point de croire que ma proposition sera retenue; ce serait trop simple, trop honnête et trop juste pour tout le monde. C'est pourquoi je n'ai pas envoyé cette lettre à mon député; son panier à papier déborde déjà assez. Pensez donc! Réfléchir sur des suggestions d'une femme BIEN ORDINAIRE, ni plus fine ni plus intelligente que nos illustres politiciens, mais peut-être avec un peu plus de jugeote. IMPENSABLE!

Un gros merci à ceux qui me liront car nos politiciens, eux, sont trop occupés à aiguiser leurs instruments de torture pour le prochain budget.

Claire BOURBONNAIS,
Montréal

Des précisions au sujet de la fibrose kystique

Nous désirons, par la présente, discuter de l'article «Pour contrer la fibrose kystique, l'exercice», paru dans LA PRESSE du 11 février.

En effet, nous croyons nécessaire de clarifier, aux yeux du public, le rôle de la physiothérapie respiratoire dans le traitement d'enfants atteints de la fibrose kystique du pancréas (FKP).

Cette maladie est incurable. Aussi, l'ensemble des traitements «pulmonaires» a pour but d'alléger les symptômes de détresse respiratoire et de contrôler l'infection, tout en essayant de maintenir l'individu le plus fonctionnel et actif possible.

L'un de ces traitements est la physiothérapie respiratoire. Cette dernière s'efforce par différentes techniques, de faciliter l'évacuation des sécrétions bronchiques, tout en améliorant la ventilation des poumons.

Nous croyons que cet article, interprétant le programme de Docteur Louis Jankowski, a mal représenté le traitement global de l'enfant atteint de F.K.P., du fait qu'il souligne l'importance de l'exercice, tout en minimisant le rôle essentiel joué par la physiothérapie.

Nous déplorons, en passant, que la thérapie ait été décrite d'une façon si peu reluisante. Bien que le drainage postural dont il est question dans le premier paragraphe de l'article, puisse devenir à la longue monotone, et bien qu'il demande un effort à l'enfant, il n'est pas douloureux; il n'est donc pas une torture comme semble le démontrer l'auteur. En plus, la physiothérapie respiratoire devient particulièrement importante lors des épisodes d'exacerbation de la maladie. L'appel à l'activité physique seule pour le traitement de la F.K.P. pourrait avoir de sérieuses conséquences si l'on pense que trois séances d'exercices par semaine sont une thérapie respiratoire suffisante.

Nous sommes d'accord qu'un programme contrôlé d'activité physique soit inclus dans le traitement global du patient. Par ailleurs, ceci fait partie d'un programme de physiothérapie adapté aux besoins particuliers de chaque enfant et de la famille dont la collaboration est essentielle.

Finalement nous voudrions porter à votre attention le danger que constitue pour la société l'interprétation faite par un profane des conclusions d'une étude scientifique. L'étude du Docteur Jankowski n'est basée que sur dix sujets, on ne peut pas, à partir d'un si petit échantillon, tirer des conclusions définitives applicables aux F.K.P.

Elisa MACRI,
Physiothérapeute,
Responsable du secteur respiratoire,
et les physiothérapeutes de l'Hôpital Ste-Justine

(NDLR — L'article dont parle Mme Macri était de la Presse Canadienne).

N.D.L.R.

Nous expliquions hier dans cette page que, si la grande majorité des lettres publiées cette semaine sur l'affaire Charron étaient sympathiques à l'ex-ministre, c'est pour la simple raison que très peu de lettres réprobatrices nous sont parvenues.

En raison d'un fâcheux concours de circonstances, une des trois lettres qui devaient paraître hier et qui, effectivement, fustigeaient le ministre démissionnaire, auteur d'un vol au magasin Eaton, a été omise et remplacée par une photo de M. Charron; il s'agissait d'une lettre rédigée par un enfant de 11 ans, lettre que nous reproduisons aujourd'hui dans sa forme manuscrite.

LA PRESSE estime que les lettres publiées à ce propos cette semaine reflètent assez bien l'ensemble du courrier reçu et n'entend pas revenir sur le sujet.

La Rédaction

J'ai 11 ans et je me demande une chose.

En lisant les lettres dans Tribune libre, je constate que, quand on est une personne connue on a le droit de voler, dans ces conditions je ne pourrai pas voler car je ne suis pas connu. Mais parce que je suis canadien français même sans être connu ai-je le droit de voler une compagnie Anglaise? Est-il vrai aussi qu'elle n'a pas le droit de me poursuivre? Si oui puis-je avoir la liste des compagnies Anglaises de Montréal.

Merci.

Martin Charbonneau.
Montréal-Nord

Camille Laurin rêve en couleur

La rencontre avec le ministre de l'Éducation M. Camille Laurin, organisée par la FCPPQ et tenue à Montréal le 6 février 1982 à la polyvalente Edouard-Montpetit, a été extrêmement décevante et s'est terminée en queue de poisson.

M. Camille Laurin nous a donné un bel exposé en psychologie mais a refusé nettement et cela après en avoir fait promesse aux membres de l'exécutif de la FCPPQ, de répondre à quelques questions pertinentes de nombreux parents venus de tous les coins du Québec.

Selon le ministre, l'école de demain devrait être après la famille, un lieu privilégié où les parents, les enseignants et les administrateurs travaillent ensemble harmonieusement afin de voir à l'épanouissement physique, moral, intellectuel et social de l'enfant.

Que j'ai hâte de rencontrer ces parents de l'avenir qui de par leur don de soi et leur sens du dévouement et d'abnégation feront de nos écoles des modèles de perfection. Hélas telle n'est pas la réalité d'aujourd'hui et sera-t-elle celle de demain?

La plupart de nos parents sont bons et généreux mais ils ont des choix importants à faire face à leur développement personnel et aussi face à leur survie économique. Nous avons des familles où les deux parents ont décidé de poursuivre leur carrière respective, d'autres où les deux parents sont obligés de travailler à l'extérieur du foyer afin de mettre du pain sur la planche et enfin il ne faut pas oublier nos familles uni-parentales que la vie est certes loin de gâter.

Il est déjà difficile pour nous membres de comités d'école et de parents de trouver des parents qui soient disponibles et qui consentent sans trop se faire tirer l'oreille à travailler à des sous-comités, de lire des documents d'information d'ordre pédagogique et le reste et cela à titre de consultation seulement. C'est un lourd fardeau qui probablement pèsera sur les épaules du parent ayant choisi de faire du foyer une carrière.

Serait-ce une forme de coupure budgétaire que de légiférer le bénévolat? Trouver des parents qui ont le temps, le désir et les aptitudes requises pour administrer à titre de bénévole non seulement une école mais une corporation, ne sera pas tâche facile. Peut-on obliger les parents à travailler gratuitement?

Les parents ont droit au respect, à la consultation, à l'intercession et doivent exiger de leur commission scolaire d'être comme nous le dit le ministre «traités comme partenaire à part entière».

Le système démocratique dont nous jouissons présentement nous permet d'affirmer nos droits. L'État ne possède que les pouvoirs que nous voulons bien lui déléguer. Si nous nous plaignons que le «monstre» de l'État en matière d'éducation engraisse plutôt que de maigrir, c'est que nous l'aurons bien voulu.

Actuellement, nos écoles possèdent un système d'éducation relevant de structures administratives qui certes ne sont pas parfaites mais qui tout de même répondent à certains de nos besoins et qui peuvent plaider notre cause si tel est le cas auprès du ministère.

Si le monologue de ce samedi est un indice des communications entre le ministre et les parents, il est fort douteux que les écoles-corporations pourront dialoguer avec lui sur les mêmes longueurs d'ondes.

Est-ce que le projet du ministre n'apporte pas plus de problèmes qu'il n'en résoud? Qui possède la clé de cet énigme, sinon tous les parents qui tous ont à coeur l'éducation de leurs enfants.

L. MARTIN
Pierrefonds

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiee par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montreal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisee a diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associee et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulieres a LA PRESSE sont egalement reserves. « Courrier de la deuxieme classe — Enregistrement numero 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h a 18h (samedi : 7h a 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h a 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h a 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Detaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Tele-Presse	285-7306
Annonces classees	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrieres et professions, nominations	285-7320

Le «x» dans sexe, ou le drame de la femme dominée

Nous apprenions le samedi 6 février dernier par l'article de Luc Perreault, «Ouverture du Cinéma X: pour redécouvrir la lettre «X» dans «sexe» que M. Roland Smith, propriétaire du cinéma Outremont, ouvrira bientôt une nouvelle salle de cinéma qui vise, et là je cite la publicité parue dans l'édition du lundi 8 février 1982 «par notre action et votre participation, (à modifier) le consensus social (...) (afin) de montrer un jour des films qui vont encore plus loin, qui sont encore plus explicites, autrement dit du «hard-core».

Cette prise de position franche et honnête, ce qui est, soit dit en passant, très rare chez les exploitants, s'inscrit donc dans une plus vaste problématique que celle de la seule ouverture d'une nouvelle salle destinée à présenter du film de sexe, soit dans celle, plus fondamentale. «Qu'est-ce qui est acceptable et qu'est-ce qui ne l'est pas?»

Actuellement le Bureau de surveillance du cinéma interdit l'explicite des relations sexuelles sur les écrans en obligeant les distributeurs à le couper. M. Smith considère tout à fait ridicule qu'un film de 90 minutes soit ainsi réduit à 70 minutes, ou moins, par exemple. Et il a vraisemblablement raison puisque le spectateur a tôt fait de «meubler» les plans manquants par son propre imaginaire. L'«explicite» évoqué par M. Smith porterait donc bien son nom puisque les films à l'affiche actuellement proposent des relations sexuelles «implicites». (...)

Sous quelque angle qu'on les aborde, deux constantes: d'un côté, *la femme* est «en chaleur», elle ne *pense qu'à* «ça» peu importe son âge ou sa condition sociale, et si jamais elle travaille à l'extérieur, elle y pense même en travaillant.

De l'autre, *l'homme* est toujours en situation de puissance puisque sa partenaire s'avère être, soit «ingénue», soit son employée! Le rapport entre les partenaires qui est privilégié est donc un rapport de pouvoir, plus précisément, un rapport de domination de l'homme sur la femme. (...)

Et faut-il le préciser, ces films ne sont encore que des films implicites. Le «hard-core» qui vise à tout montrer, que va-t-il nous offrir? Réponse: La représentation audio-visuelle du rapport de domination ci-haut évoqué! Ce qui, en langage clair, s'appelle le sado-masochisme.

Epouvantail à moineaux, direz-vous. Que non. Et le film récent *«C'est surtout pas l'amour: un film au sujet de la pornographie»*, nous le démontre éloquemment. Il y a quelques années le «hard-core» américain, une entreprise de 5 milliards (!), affichait un explicite moins tendancieux. Le rapport de domination allusif des films érotiques y était mais l'objectif était plus sexuel. Aujourd'hui, parce que de toutes parts les femmes réclament leur droit à l'autonomie, la pornographie a explicité sa vocation: le caractère sexuel de la relation sexuelle s'est effacé pour ne laisser que le rapport de domination. Domination totale de la femme avec chaînes et brûlures, s'il le faut...

Peut-on en vouloir au mouvement féministe de dénoncer un tel état de fait? Et de ne pas vouloir le «hard-core»?

Nous sommes ici très loin du débat puritain autour de la censure du début des années 70 où quelques bonnes âmes s'offusquaient de la représentation du plaisir sexuel. Faire un rapprochement entre les deux débuts m'apparaît tout à la fois réducteur et retords. Il ne s'agit pas de rougir à la vue d'un rapport sexuel, mais de rougir (de honte) de voir l'un des partenaires, le plus «faible» (ce qui implique la pornographie pédophile) y être systématiquement et sempiternellement dominé, enchaîné, battu, etc.

Et vous souhaiteriez, M. Smith, qu'au nom du progressisme, un nouveau consensus social s'élabore afin que le «hard-core» soit acceptable? Sans dissensions, sans réserves, sans ménagements?

Pour ma part, afin de donner écho à votre prise de position et parce qu'après 15 ans de BSCQ il me semble que nous pouvons, en effet, à bon droit nous interroger collectivement sur ce qui nous apparaît «acceptable» sur un écran, je propose ce qui suit:

- qu'un nouveau consensus social s'élabore, en effet, mais que celui-ci tienne compte en priorité des droits de chacun(e) et à son intégrité;
- qu'un membre de «la ligue des Droits» siège sur le comité du BSCQ chargé d'accorder les visas afin que les films présentés sur nos écrans ne contreviennent ni aux droits de la femme, *ni à tous les autres*;
- qu'on permette *tout, seulement* dans le cadre restrictif précédent et que tout film qui contrevient à nos droits ne soit pas censuré mais *banni* au nom de l'implicite déjà évoqué. Je fais allusion ici, *aussi*, aux films érotiques-implicites dangereux de même qu'aux films racistes, ultra-violents,etc.
- qu'une procédure d'appel de la décision rendue par le BSCQ soit prévue mais que le jugement de celle-ci relève de la seule compétence du comité exécutif de «la ligue des Droits».

Ainsi nous pourrions nous afficher comme une collectivité qui n'agit ni comme Tartuffe (les drive-in du Vermont qui affichent du «hard-core» sont bourrés de Québécois l'été), ni comme des croisés-évangéliques pour qui toute sexualité doit être avant tout procréatrice, ni également comme l'autruche qui ne remarque pas que la description de la violence a ses limites, mais bien comme une collectivité adulte qui admet toutes les manifestations de la vie de l'Homme (les autres tout autant que la sexuelle) et qui respecte, par ailleurs, tous les membres qui la composent.

Ces propositions pourront peut-être paraître humanitaires, voire bucoliques à certains, mais il me semble que c'est l'une des avenues les plus stimulantes pour assainir notre imaginaire. Celui-là même qui est le fruit de la redondance et de la répétition des propos des moyens de communication de masse au point où par nos comportements et nos mentalités, nous apparaissons être plus leurs enfants que les nôtres en propre. La leçon que nous propose la pornographie cinématographique est finalement à l'effet que s'étant constituée en ghetto par la force des choses, elle a pu expliciter sa vocation jusqu'à l'indécence et qu'il est temps que nous soyons plus vigilant(e)s à son égard comme face à tous les autres.

Il y va de la santé de notre imaginaire et de celui de notre collectivité.

Yves PICARD
professeur de cinéma
Montréal

Ottawa nomme une première femme à la Cour suprême

■ OTTAWA (PC) — Dans un geste sans précédent, le gouvernement fédéral a annoncé, hier, la nomination à la Cour suprême du juge Bertha Wilson qui devient ainsi la première femme à siéger au plus haut tribunal du pays.

Annonçant la nouvelle à la sortie de la réunion du cabinet, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a précisé que la nomination de Mme Wilson «était basée sur sa compétence comme juge», niant du même coup qu'Ottawa avait été influencé par ceux qui voulaient voir une femme nommée dans ce fief masculin.

«J'avais toujours dit que je nommerais des personnes qualifiées à la cour et que ce serait le premier critère. Mme Wilson est un excellent juge et elle a les qualités pour être à la Cour suprême. Bien sûr je suis très heureux que ce soit une femme», a dit le ministre.

Selon M. Chrétien, cette décision n'a pas été difficile à prendre, mais n'était aucunement pressante, le juge Martland n'ayant démissionné que depuis quelques semaines.

Le ministre a discuté en matinée avec Mme Wilson qui se trouve en vacances mais aucune date n'a pu être déterminée pour son assermentation qui relève maintenant du juge en chef Bora Laskin. La cérémonie pourrait vraisemblablement avoir lieu vers la mi-mars.

Mme Wilson remplace le juge Ronald Martland qui a pris sa retraite le 10 février, date de son 75ième anniversaire de naissance.

«Pour qu'elle sache aussi qu'à la Cour suprême il est très important de pouvoir parler les deux langues, je lui ai annoncé sa nomination en français et je suis satisfait de voir qu'elle a très bien compris», a dit, blagueur, le ministre Chrétien.

Cette nomination d'une femme au plus haut tribunal du pays suit d'un an environ une décision identique prise par le gouverneur des États-Unis. Lors de la précédente nomination à la Cour suprême, en mars 1980, le nom d'une femme-juge de la Cour d'appel du Québec, Claire L'Heureux-Dubé, avait été évoqué mais le gouvernement avait porté finalement son choix sur le juge Antonio Lamer.

À de nombreuses reprises au cours des dernières semaines le gouvernement s'était vu harceler aux Communes par les membres féminins de l'Opposition pour nommer une femme à cette institution qui était demeurée jusqu'ici un fief masculin. Il y a dix ans déjà, la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme recommandait à Ottawa d'agir en ce sens.

Âgée de 58 ans, Mme Wilson siégeait à la Cour d'appel de l'Ontario depuis 1975; elle devient la 58ième nomination à la Cour suprême depuis sa fondation, en 1875. Selon des avocats qui ont eu à plaider devant elle, Mme Wilson est une libérale modérée. Elle est par ailleurs très active dans les mouvements bénévoles de l'Église unie du Canada.

Originaire de Kirkcaldy, en Écosse, Mme Wilson a émigré au Canada en 1948 avec son époux, John, pasteur. M. Wilson a servi comme aumônier dans la marine, à Halifax, pendant que son épouse étudiait le droit à l'Université de Dalhousie.

Par ailleurs, quelle que soit leur allégeance, les Québécoises se sont réjouies de la nomination de Mme Bertha Wilson à la Cour suprême du Canada.

La responsable du Comité d'action politique des femmes du Parti québécois, Mme Jeannine Darche, s'est déclarée heureuse de la nouvelle.

«Il y a des solidarités de femmes qui peuvent transcender les allégeances politiques», a-t-elle affirmé. «Notre comité a déjà, d'ailleurs, recommandé la nomination de plus de femmes à des postes importants», a ajouté Mme Darche.

Une porte-parole de la ministre d'État à la Condition féminine du Québec a indiqué que Mme Pauline Marois ne pouvait que se réjouir de la nomination d'une autre femme à un tel poste.

L'ex-députée du comté de Prévost à l'Assemblée nationale, Mme Solange Chaput-Rolland, s'est déclarée ravie.

Qualités

«Pas seulement parce qu'il s'agit d'une femme; j'ai entendu parler de ses grandes capacités de juriste. En fait, la profession d'avocate est ouverte aux femmes depuis une quarantaine d'années. Les femmes s'y sont adonnées en quantité et en qualité», a estimé Mme Chaput-Rolland.

«Je suis persuadée que la nomination d'une femme comme le juge Réjeanne Colas serait de mise, lorsque reviendra le tour du Québec de déléguer un juge à la Cour suprême», a conclu Mme Chaput-Rolland.

«Cent quatorze ans, c'est un peu long pour un processus de sélection. Mais c'est une bonne nouvelle», s'est écriée, pour sa part, la députée aux Communes de Montréal-Mercier, Mme Céline Hervieux-Payette.

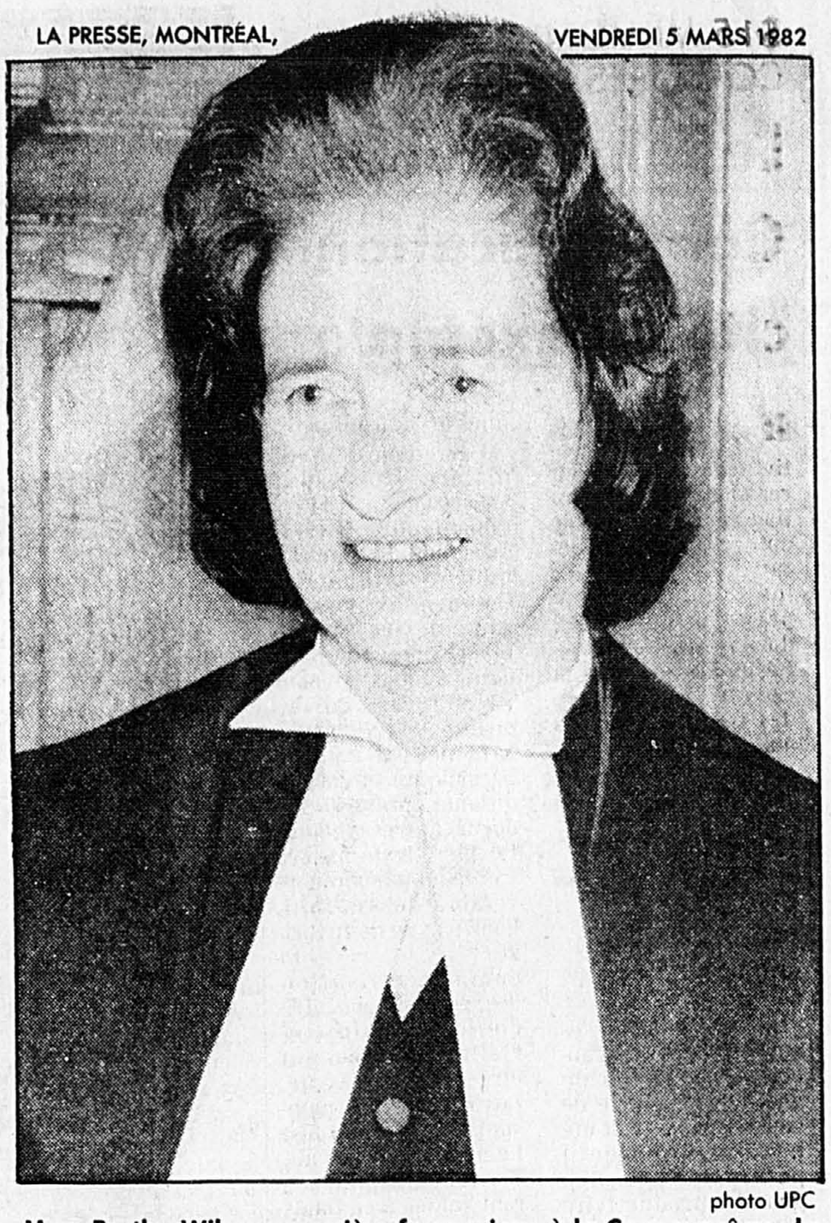


photo UPC

Mme Bertha Wilson, première femme juge à la Cour suprême du Canada.

RÉGIE DU LOGEMENT

Québec remplace Chapdelaine

■ QUÉBEC — Le gouvernement a décidé de remplacer le président de la Régie du logement, qui a été vertement critiqué de toutes parts depuis plusieurs mois.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

À compter de mercredi prochain, le président actuel, Claude Chapdelaine, occupera une nouvelle fonction, soit celle de vice-président de la Régie de l'électricité et du gaz.

Il sera remplacé à la tête de la Régie du logement, à la même date, par Jean-Guy Houde, qui est depuis 1979 sous-ministre adjoint à l'administration au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Cette décision, annoncée en catimini par le bureau du premier ministre tard hier après-midi, ne surprend pas si on considère les fort nombreuses récriminations de citoyens se plaignant notamment des lenteurs de la Régie du logement.

La décision a été prise mercredi par le Conseil des ministres et entre donc en vigueur à une semaine d'avis.

Le premier ministre n'a pas expliqué les raisons de ces changements, se disant tout simplement heureux d'annoncer les nominations.

Mais il est bien évident qu'on ne nomme pas un nouveau président pour le plaisir de la chose au moment où les Postes royales apportent à la Régie de pleines poches de demandes d'arbitrage de hausses de loyers.

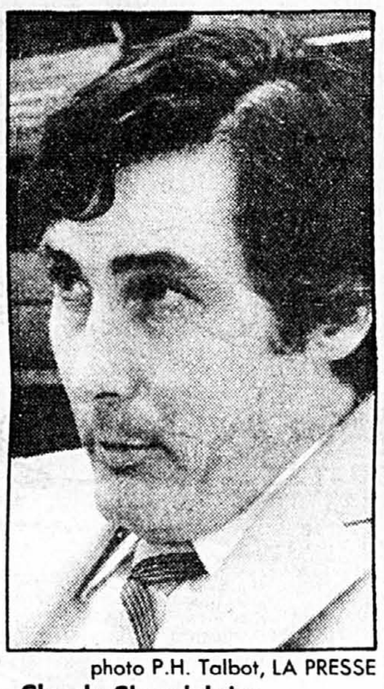


photo P.H. Talbot, LA PRESSE

Claude Chapdelaine

L'avenir dira si M. Chapdelaine, qui n'était en poste que depuis 1980, n'est qu'un bouc émissaire. Chose certaine, son nouveau poste est à coup sûr plus effacé et moins épuisant.

Âgé de 45 ans, le nouveau président détient une maitrise en sciences comptables de l'université Laval.

ALLIANCE «VICIEUSE» ENTRE T.-N. ET TRUDEAU

Duhaime parle d'un enjeu de $30 milliards au Labrador

■ QUÉBEC — L'enjeu de la bataille que se livrent le Québec et Terre-Neuve au sujet du contrat de Churchill Falls est de $30 milliards, en dollars de 1982.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, qui a une fois de plus dénoncé le projet de «corridor» hydroélectrique du ministre fédéral Marc Lalonde.

«Au fond de cette question, a déclaré Duhaime il y a une espèce d'alliance, qui est d'autant plus vicieuse qu'elle est circonstancielle, entre le gouvernement de Terre-Neuve et le tandem Trudeau-Lalonde, alliance qui vise à faire sauter le contrat de Churchill Falls».

Par ailleurs, le gouvernement s'est enfin prononcé sur la requête de la compagnie Rigolet de l'autoriser à revendiquer les permis d'exploitation des richesses naturelles du Labrador, pour forcer la Cour suprême à se prononcer sur la propriété de ce territoire: la réponse est non.

«Ces demandes de permis, a déclaré hier le ministre à l'Assemblée nationale, m'apparaissent être, en termes politiques, soit un piège à ours soit une pelure de banane et nous n'avons pas l'intention d'aborder le dossier du (Labrador) sous cet aspect».

Si Terre-Neuve gagnait la bataille juridique qu'il a engagée avec le Québec pour faire annuler le contrat de fourniture d'électricité de Churchill Falls qui lie la province voisine jusqu'en 2041, le Québec pourrait être obligé de le renégocier ce qui pourrait entraîner pour les clients d'Hydro-Québec des hausses de tarifs qui pourraient atteindre $600 millions par année. Soit plus de $30 milliards d'ici à la fin du contrat.

M. Duhaime a déclaré qu'en aucune manière le Québec n'allait reconnaître en droit la frontière du Labrador et qu'il ne resterait pas assis «alors que les fédéraux risquent de faire perdre $30 milliards au Québec».

Fortier: le Labrador au Québec

M. Duhaime répondait alors aux questions du député libéral d'Outremont, Pierre Fortier, qui voulait savoir pourquoi le gouvernement n'avait pas profité de l'occasion que lui offrait Rigolet d'exercer sa juridiction sur le Labrador en octroyant ces permis pour lesquels cette compagnie était prête à verser plus de $1 million plus les frais d'enregistrement.

M. Fortier rappelle que le ministre déclarait, il y a quelques semaines, qu'il envisageait, advenant que la bataille juridique sur l'hydroélectrique entre Québec et Terre-Neuve se rende devant la Cour suprême, de faire adopter par l'Assemblée nationale une loi définissant le territoire du Québec et incluant le Labrador. Ce qui forcerait le plus haut tribunal du pays à se prononcer d'abord sur cette question.

Le député d'Outremnt, qui croit qu'une bonne partie du Labrador, à tout le moins, appartient au Québec, se demande si on ne serait pas parvenu au même résultat en accordant les permis à cette Société de développement Québec-Labrador-Rigolet Inc., dont, a-t-il précisé à LA PRESSE, huit des neuf demandes étaient acceptables, selon des avocats qu'il a consultés.

Le ministre a répondu qu'il croyait que cette démarche à caractère administratif n'était pas «la meilleure façon de faire valoir nos droits dans ce dossier».

Le député libéral affirme que le gouvernement a «manqué le bateau» en n'accordant pas ces permis d'exploitation des minéraux, de la forêt, du pétrole, du gaz et des richesses hydroélctriques, évalués au total à quelque $100 milliards.

Keable accepte la candidature péquiste dans Louis-Hébert

■ QUÉBEC — Jean Keable a officiellement annoncé, hier, qu'il sera candidat pour le Parti québécois à l'élection complémentaire de Louis-Hébert le 5 avril prochain.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

L'ancien président de la Commission Keable (qui fit enquête sur les activités policières en territoire québécois au moment de la Crise d'octobre) mettait ainsi fin à un suspense qu'il faisait durer depuis des semaines. Jean Keable avait fait l'objet, ces derniers temps, de fortes pressions des plus hautes instances du Parti québécois, dont René Lévesque lui-même, pour qu'il se porte candidat à la succession de l'ancien ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, qui représentait cette circonscription depuis 1976.

«Cette décision n'a pas été facile à prendre à cause de ma condition familiale, j'ai trois enfants en bas âge, a-t-il expliqué, hier, à la presse. Il me fallait faire une unanimité familiale avant de me lancer dans une réorientation de carrière aussi complète.»

Jean Keable était retourné, ces dernières années, à la pratique privée dans un important bureau d'avocats de Québec. En se lançant en politique, (le temps qu'il ne sera que simple député, à tout le moins, puisque la rumeur le dit ministrable), il accusera une baisse de salaire très substantielle: «J'ai dû en quelque sorte renoncer à mourir riche et tranquille», a-t-il lancé mi-sérieux, mi-blagueur.

Réservant pour le congrès de nomination du 10 mars prochain le dévoilement de ses thèmes électoraux, Jean Keable a néanmoins indiqué, hier, qu'il fera surtout campagne contre le fédéral.

«Ce sera la première fois qu'une majorité populaire aura l'occasion d'exprimer ce qu'elle pense du changement unilatéral de la Constitution du Canada, qui s'est trafiqué en une nuit entre le Canada anglais et Ottawa; la première fois aussi que la population pourra se prononcer sur les tentatives d'étranglement financier des provinces auxquelles se livre ouvertement le gouvernement fédéral; sur la reconnaissance par le premier ministre fédéral de la mort du fédéralisme coopératif...»

Jean Keable estime qu'il a aussi au moins une autre bonne raison d'attaquer le fédéral pendant cette campagne électorale: les libéraux fédéraux sont, croit-il, déjà à l'oeuvre dans Louis-Hébert, et «dominent complètement la succursale provinciale. De brunch en brunch, vous les verrez apparaître», a-t-il prédit.

Son adversaire libéral, Réjean Doyon, a fait savoir, au début de cette semaine, qu'il fera porter, quant à lui, l'élection sur «la piètre performance du gouvernement péquiste en onze mois de pouvoir».

«La marge de manoeuvre du gouvernement est limitée», réplique Jean Keable, qui ajoute: «Les décisions qu'il faudra prendre au cours des prochains mois affecteront directement notre vie quotidienne à tous. Il ne faudra pas céder à une panique budgétaire et effacer précipitamment ce qui a été acquis, il faudra protéger les personnes avant les administrations.»

Le 10 mars prochain, le PQ lancera en grandes pompes sa campagne dans Louis-Hébert au cours d'une soirée où l'on attend pas moins de 1,000 personnes et au cours de laquelle René Lévesque et Claude Morin viendront solennellement appuyer le candidat Keable, qui, selon les observateurs, part avec une assez bonne avance sur son adversaire libéral.

En réponse à un journaliste, qui lui signalait que Maisonneuve fut jadis considéré comme un comté sûr pour le PQ, dans une autre élection complémentaire, Jean Keable a rétorqué: «Je serais surpris que la malchance nous atteigne à ce point...»

PRÉSUMÉS VERSEMENTS EN TROP

Dean fustige les compagnies d'amiante

■ QUÉBEC — «Il s'agit d'un nouveau geste des compagnies d'amiante qui tentent par tous les moyens d'échapper à leurs responsabilités envers les travailleurs qui ont usé et raccourci leurs vies dans leurs mines, et qui essayent d'empêcher la CSST de remplir correctement ses fonctions».

C'est ce qu'a répondu hier à l'Assemblée nationale Robert Dean, adjoint parlementaire du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre Pierre Marois, aux compagnies d'amiante qui ont accusé la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) de leur avoir fait verser $20 millions en trop à des victimes de l'amiantose et de la silicose.

Ces entreprises, Johns-Manville, Bell Asbestos (propriété du gouvernement), Lake Asbestos et Carey Canada exigent le remboursement de ces sommes à la CSST et la menacent de recourir aux tribunaux pour la forcer à agir.

Interrogé sur cette question par le député libéral de Ste-Anne, Maximilien Polak, M. Dean a déploré que le ministre Marois ait appris l'existence de la requête des compagnies par la voie des journaux.

L'adjoint parlementaire explique également que les compagnies semblent accuser la CSST de mauvaise interprétation de la loi la concernant. «Cela peut aboutir devant les tribunaux et ce sont donc ces derniers qui vont décider éventuellement si la CSST a ou n'a pas violé la loi la concernant en ce qui a trait à l'indemnisation des mineurs.

«Il est bien certain par ailleurs, de poursuivre M. Dean, que la CSST doit remplir ses obligations dans le respect des lois et des règlements et nous ne doutons pas qu'elle le fasse le mieux possible».

Une autre compagnie appartenant au gouvernement, Asbestos Corporation, s'est dite prête à joindre ses consoeurs dans leur réclamation, la part qu'elle veut se voir rembourser étant toutefois incluse dans les $20 millions.

Les entreprises affirment notamment par la voix de leurs procureurs que le processus normal de l'application de la loi est complètement faussé et qu'elles refuseront de payer les indemnités réclamées selon elles illégalement jusqu'à ce qu'une décision administrative ou judiciaire ne soit prise quant aux remboursement.

Des centaines de travailleurs auraient selon elles reçu des indemnités auxquelles ils n'avaient pas droit.

ON ENVISAGE UN PROGRAMME DE RESTRICTION DE COÛTS

Les soins dentaires resteraient gratuits pour les enfants

■ QUÉBEC — Le Conseil des ministres à sa dernière réunion aurait décidé de maintenir le programme de gratuité des soins dentaires pour les enfants de moins de 15 ans mais aurait demandé au ministère des Affaires sociales d'en revoir les modalités de façon à en réduire les coûts.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a laissé entendre hier le ministre Yves Bérubé qui était interrogé à ce sujet lors d'une conférence de presse.

D'autre part, un porte-parole du ministre Johnson a affirmé que l'hypothèse d'abolir complètement le programme n'avait jamais été présentée au Conseil des ministres mais la fuite d'un document du ministère qui en prévoyait la possibilité a forcé en quelque sorte les ministres à se commettre dans ce dossier.

L'abolition du programme aurait permis une économie de plus de $90 millions au gouvernement au cours du prochain exercice financier 1982-1983. Une revision du programme permettrait de réaliser des économies en restreignant l'utilisation des radiographies dentaires et le rappel abusif des enfants dans les cabinets privés de dentistes. Mais ce genre de restriction est difficilement quantifiable.

Un autre moyen envisagé pour réduire les coûts du programme serait de transférer du secteur privé au secteur public tout le domaine de la prévention dentaire. En 1980, la prévention en cabinet privé a coûté à elle seule plus de $14 millions.

Peu importe les moyens envisagés, le ministère des Affaires sociales devra faire vite car il ne dispose que de deux semaines avant de présenter définitivement son programme de coupures budgétaires, évalué à une centaine de millions, car le ministre des finances, M. Jacques Parizeau, doit déposer les crédits du gouvernement dans la semaine du 21 mars.

$15 MILLIONS EN COUPURES

Le ministère des Communications cité en exemple

QUÉBEC — Profitant de la réceptivité des médias pour renseigner la population sur les efforts de compression budgétaire entrepris dans les ministères, le président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, a cité hier en exemple le ministère des Communications qui a réussi entre le 1er avril 1981 et le 1er avril prochain à réduire ses dépenses de $15.1 millions.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Prenant place à ses côtés, M. Jean-François Bertrand, a souligné que l'exercice de compression avait été bénéfique puisqu'il permettra une plus grande productivité sans éliminer des services ni en réduire la qualité.

Les principaux efforts de rationalisation ont visé la publication de la Gazette officielle où l'on a réalisé des économies d'un million de dollars grâce à des changements de classification postale et de qualité du papier et par l'augmentation des tarifs d'abonnement de l'ordre de 45 pour cent.

Le ministère a réussi également à réduire de $4 millions ses dépenses de télécommunications en éliminant 2,400 appareils téléphoniques et 2,000 lignes dans les services gouvernementaux. Le réaménagement du parc des ordinateurs qui passe de huit à sept centres de traitement tout en améliorant sa puissance de 20 pour cent amènera des économies de $3.7 millions.

Par ailleurs, le ministère a sauvé $740,000 dollars en éliminant onze périodiques publiés par des ministères dont notamment Provisions, Antennes et Education-Québec, en procédant à deux fusions (trois revues du ministère de la Justice ramenées à un seul périodique) et en modifiant la présentation de 32 autres revues. De plus, le ministère a créé un fonds renouvelable de $2.5 millions en vue de favoriser la commercialisation des publications officielles et ministérielles qui peuvent être mises en vente. Les revenus des mensuels Protégez-vous, Le marché du travail, Terminogramme seront versés à ce fonds ce qui permettra un semi-financement de l'ensemble des autres revues gratuites et une réédition de certains titres épuisés.

En ce qui concerne la publicité gouvernementale, M. Bertrand a souligné que les sommes investies n'avaient cessé de diminuer passant de $14.3 millions en 1979-1980 à $7.5 millions cette année. Le budget sera encore plus frugal en 1982-1983 avec un budget prévu de $5.5 millions dont $2 millions seront consacrés à la publicité obligatoire et $2 millions à la publicité touristique hors Québec.

Malgré ces nombreuses coupures, le ministre était tout heureux d'annoncer l'ouverture cette année de trois nouveaux bureaux de Communication-Québec sans l'engagement d'aucun employé.

Simpsons MD

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Mode Simpsons Direction 110» encarté dans La Presse du samedi 27 février, 1982.

Page 7, article 9. La description aurait dû se lire: tunique sans ceinture.

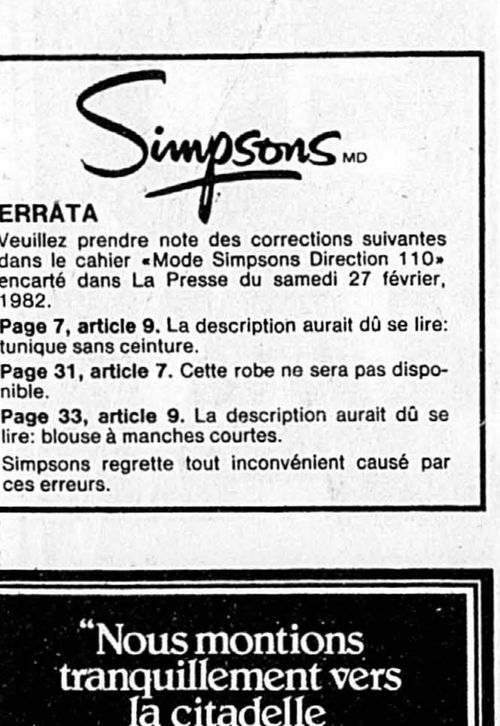
Page 31, article 7. Cette robe ne sera pas disponible.

Page 33, article 9. La description aurait dû se lire: blouse à manches courtes.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par ces erreurs.

"Nous montions tranquillement vers la citadelle lorsque soudain...

un coup de canon nous annonça qu'il était midi. Ici, près du Citadel Inn, nous sommes entourés de souvenirs historiques."



CitadelINN
1960 Brunswick Street
Halifax (Nouvelle-Ecosse) B3J 2G7
Télex: 019-21802
Tél: (902) 422-1391

LÉON

économies à profusion

La garantie Sklar-Peppler:

1. Bâti garanti à vie
2. Ressorts garantis pour cinq ans
3. Tissus de choix garantis pour deux ans
4. Tous autres matériaux et tissus de rembourrage garantis pour un an

Sklar-Peppler





Économie de $303.81

ÉLÉGANT MODÈLE TRADITIONNEL SKLAR-PEPPLER COUVERTURE DE COTON IMPRIMÉ FLEURI

Un sofa d'excellente qualité qui enjolivera votre vivoir et vous offrira un confort parfait. Coussins de mousse recouverts de polyester, réversibles. Dossier et appuis-bras rembourrés de mousse. Cadres faits de bois dur. Siège à devant arrondi. Housse d'appuis-bras. Sofa 89 pouces et fauteuil.

$577

LITS D'EAU

AVEC CHAUFFERETTE

Construction de bois au fini lustré très durable. Riche teinte noyer.



Seulement

$333

Comprenant:

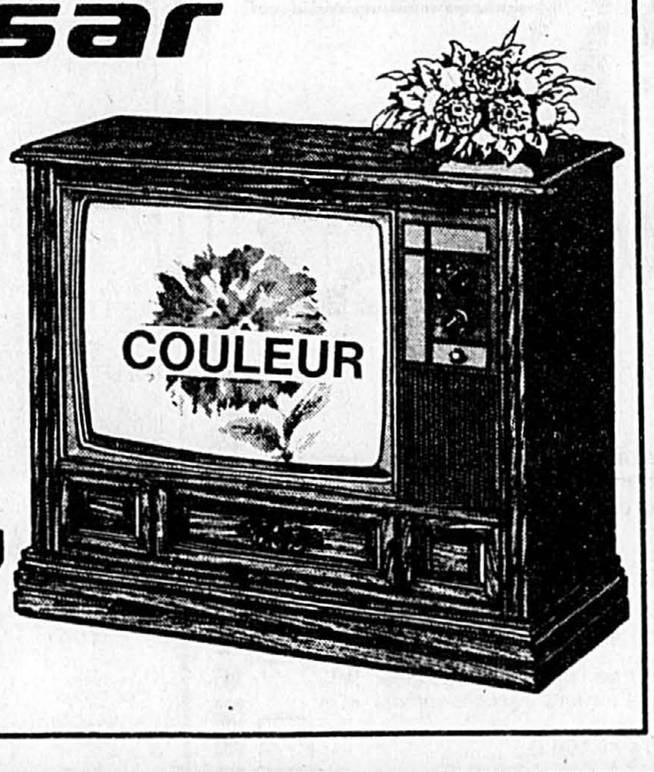
Matelas à rabat cousu Halcyon; doublure de sécurité en vinyle avec soupage de retenue; chaufferette Halcyon avec thermostat, approuvée par CSA; chevet, base et boîte; robinet, adaptateurs de tuyau et autres accessoires.

Quasar

TÉLÉCOULEUR Console 26'' COULEUR

Style méditerranéen. Garantie 36 mois sur pièces et main-d'oeuvre.

$677





HEAT-SEAL

Mobilier de salle à manger

Mobilier 5 articles. Table 30'' x 36'', s'ouvrant à 48''. Dessus Arborite merisier. Quatre chaises à dossier haut.

$98.86

Centre 2000

OUEST, BOUL. SAINT-MARTIN, LAVAL SORTIE 9 DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES.

LAVAL: 688-3851 **MONTRÉAL: 336-7741**

LÉON

Payez et emportez, livraison en sus dans les 48 heures.
Financement Banque de Commerce.
Achat en personne seulement.

Heures d'ouverture: lundi-mercredi: 9 h à 18 h
Jeudi-vendredi: jusqu'à 21h
Samedi: 9 h à 17 h

PROMESSE DE LÉON
LÉON PROMET DE PROTÉGER SES PRIX
LÉON PROMET DE VOUS OFFRIR LES MARQUES QUE VOUS DÉSIREZ OU DE VOUS AIDER À LES TROUVER
ANNONCÉE QUI EST ÉPUISÉE
LÉON PROMET DE VOUS ASSURER LE SERVICE APRÈS-VENTE

La constitution au pays avant Pâques?

■ LONDRES (PC et AFP) — La Chambre des lords a établi le moment où elle va débattre le «Canada Bill» et, d'après cet horaire, on peut se permettre de croire que le Canada aura sa nouvelle constitution chez lui avant Pâques.

C'est le 18 mars que la Chambre passera au débat en deuxième lecture, puis suivra l'étude en comité le 23 mars, a confirmé hier un secrétaire du bureau du whip de la Chambre des lords. Mais, a-t-il ajouté, aucune date n'a encore été fixée pour la troisième et dernière lecture et l'agenda demeure toujours quelque chose de très flexible.

Cet horaire ne tient pas compte d'une décision que doit rendre, jeudi prochain, le bureau juridique de la Chambre, saisi d'une demande de l'Association des Indiens de l'Alberta.

Trois lords constituant tribunal décideront si les Indiens peuvent porter en appel une décision, rendue en janvier par la Cour d'Appel et ayant jugé que le gouvernement britannique n'a aucune responsabilité dans la protection des droits des aborigènes du Canada.

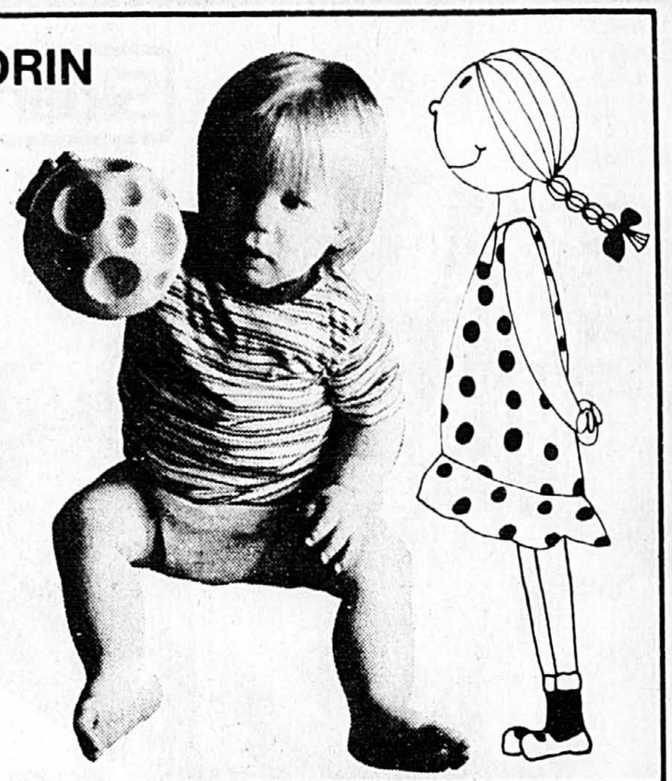
L'horaire de la Chambre des lords sous-entend également que le «Canada Bill» sera adopté sans accroc en troisième et dernière lecture par les Communes lundi. On célèbre justement le Commonwealth Day, ce jour-là.

Traitant du sort du bill à la Chambre haute, lord Byers, leader libéral à la Chambre des lords, a déclaré: «J'aurais été prêt à affirmer que les partis l'appuieront... Mais il y a un certain nombre de pairs qui exprimeront des réserves au sujet des Indiens et du Québec».

LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN
EN COLLABORATION AVEC
la presse
PRÉSENTE

LE JEU ET L'ENFANT

Un cours destiné à ceux qui veulent jouer avec et non seulement laisser jouer ou envoyer jouer.





Tout le monde sait qu'un enfant qui joue est un enfant qui apprend.

Mais, faut-il... laisser jouer?... jouer avec?... ou envoyer jouer?

- Doit-on laisser nos enfants totalement libres d'organiser leurs jeux, de les inventer et d'en établir les règles?
- Sont-ils plus heureux lorsqu'ils s'amusent librement avec leurs ami(e)s du quartier ou préfèrent-ils les honneurs, la gloire, les jeux compétitifs?
- L'enfant qui joue n'a-t-il pas besoin d'un adulte pour assurer sa sécurité physique et affective?
- Que penser des jeux coopératifs?

Ce sont là quelques idées que l'auteur du cours, M. Paul Forest, conseiller pédagogique en éducation physique, développera dans les dix-huit (18) leçons du cours intitulé **«LE JEU ET L'ENFANT».**

Ce cours comporte 18 leçons qui seront publiées dans LA PRESSE, tous les lundis et vendredis, du 8 mars au 7 mai 1982.

Trois soirées-rencontres, auxquelles participera Paul Forest, auront lieu les mercredis 31 mars, 21 avril et 5 mai prochains, de 19h30 à 22h30, et auront pour thème:

le 31 mars «Encadrer ou laisser jouer»
le 21 avril «L'environnement (espace, matériel, etc.)
le 5 mai «Nouvelles alternatives de jeux (les jeux et sports coopératifs)»

*Le Collège Marie-Victorin décernera une attestation (cours de culture populaire) si vous êtes présent aux trois soirées-rencontres.

Le prix d'entrée aux trois soirées-rencontres est de 16 $ et vous donne droit au tiré à part des 18 leçons (valeur de 3 $), à un café-brioches ainsi qu'à l'admission à toutes les activités prévues au programme.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: LE 15 MARS 1982

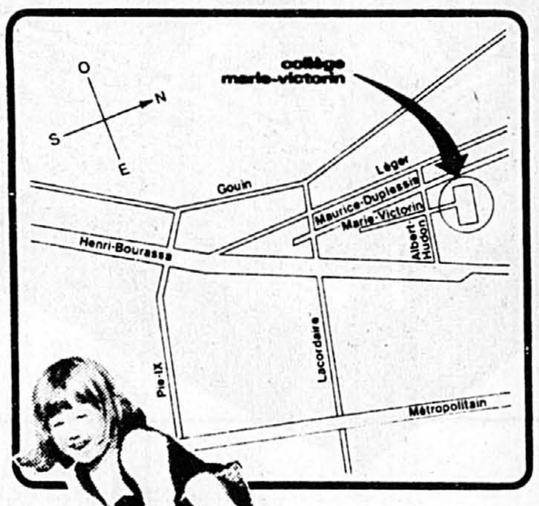
Les crédits de niveau collégial
Si vous désirez obtenir des crédits de niveau collégial, vous devez assister à 4 rencontres supplémentaires, en semaine, ou participer à une fin de semaine complète de cours et d'activités pratiques. **Coûts: 50 $**

N.B.: Les auditeurs libres pourront également assister à ces rencontres sans, toutefois, subir d'examen. **Coûts: 40 $**

Des ateliers parents-enfants «On joue». Les 16, 17 et 18 avril 1982.
Ces ateliers sont facultatifs mais indispensables pour mettre en pratique, avec vos enfants de 4 à 10 ans, ce que vous aurez appris à la lecture des leçons publiées dans LA PRESSE ou au cours des soirées-rencontres.

Inscription double (un parent et un enfant): **15 $**

Faites la demande d'un dépliant explicatif en remplissant le coupon ci-joint.



POUR SE RENDRE AU COLLÈGE MARIE-VICTORIN
Le Collège Marie-Victorin est situé au 7000, rue Marie-Victorin à Montréal (à la limite de Montréal-Nord)
Accessible par les autobus 69 et 43 de la CTCUM.

RENSEIGNEMENTS
325-0150
POSTE 274



Coupon d'inscription
aux 3 soirées-rencontres

À retourner avec votre chèque ou mandat-poste au montant de 16 $ à l'ordre du Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin, Montréal H1G 2J6 (325-0150, poste 274).

N.B. Les dames s'inscrivent sous leur nom de jeune fille.

NOM_____

PRÉNOM_____

ADRESSE_____
no rue app.

_____
ville code postal

No de téléphone _____
à la maison

_____
au travail

Groupe d'âge: moins de 20 ans ☐ 20 à 30 ans ☐ 30 à 40 ans ☐ 40 ans et plus ☐

Emploi:_____

N.B.: Ces renseignements ne sont utilisés que pour statistiques.
Merci de bien vouloir nous les communiquer.

Je suis intéressé(e) à participer aux rencontres supplémentaires qui me permettront d'obtenir les crédits de niveau collégial.

la semaine
(rencontres des 11, 12, 18 et 19 mai 1982) ☐

la fin de semaine
(15 et 16 mai 1982) ☐

Je désire recevoir de l'information au sujet de la fin de semaine d'ateliers parents-enfants «On joue»
(les 16, 17 et 18 avril 1982) ☐

Veuillez retourner ce coupon, accompagné de celui de gauche, avec votre chèque au montant de 50 $ si vous vous inscrivez aux rencontres supplémentaires.

À l'occasion du cours «Le jeu et l'enfant», organisé par le Collège Marie-Victorin en collaboration avec LA PRESSE, vous pourrez obtenir une réduction de 10% sur votre inscription (ateliers «On joue» seulement) si vous vous inscrivez EN MÊME TEMPS aux trois (3) soirées-rencontres de «Le jeu et l'enfant» et à un ou plusieurs ateliers de «On joue».

GRAND SOLDE DU PRINTEMPS DE COMPLETS SUR MESURE

Les temps sont durs et nous le savons. C'est pourquoi nous vous proposons le confort total de nos complets sur mesure ajustés à la perfection et taillés dans les meilleurs tissus, à un prix qui vous convient:

$ 295

De plus, ceux qui auront profité de ce solde auront droit à 20% de rabais sur la mercerie.

Nous confectionnons aussi les costumes pour dames.

André Piché
TAILLEUR INC.
5007 boul. Lévesque
St-Vincent-de-Paul
661-1122

1872 1982 Simpsons



ROYAL DOULTON

Offre de lancement

Choix de 2 splendides motifs en fine porcelaine blanche classique de «Royal Doulton». Pour usage quotidien ou lors des grandes occasions.
A. «Cascade» — Garniture cannelée.
B. «Wistful» — Bordure unie.

	Prix Simpsons
1. Couvert 5 pces	35.99
2. Sucrier couvert	27.99
3. Crémier	17.99
4. Théière 6 tasses	55.99
(Non représentés)	
5. Assiette à soupe	12.99
6. Coupe à fruits	8.99
7. Plat 13"	40.99
8. Plat 15"	55.99
9. Légumier ovale ouvert	40.99
10. Saucière et soucoupe	44.99

Le couvert 5 pièces comprend 1 de chaque: assiette à dîner, assiette à thé, assiette pain-beurre, tasse et soucoupe.

Offre en vigueur jusqu'au samedi 3 avril 1982.
Rayon 445, porcelaine.
Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

SAMEDI DÉBAT



Denis Hardy
Homme de loi, expert en communication de par son expérience politique et tenant de l'information démocratisée.

Louis Laberge
Syndicaliste engagé, ardent défenseur de la justice sociale et critique redoutable des rouages de la société.

Un puissant tandem. Des sujets-chocs. Une émission captivante. Politique, travail, économie... Denis Hardy et Louis Laberge discutent de tout l'essentiel. Et ne mâchent pas leurs mots! Absolument à écouter, le samedi matin, de 6h30 à 9h.

L'INFORMATION RENDUE PUBLIQUE

Antenne
85 CKVL